polytech.univ-tours.fr

26
2026-2027



Livret
de l'étudiant

Ecole polytechnique de l'université de Tours

POLYTECH TOURS

université de TOURS

Cti
Commission des titres d'ingénieur

SOMMAIRE

Mot du directeur 4

Réseau Polytech 6

Valeurs du Réseau Polytech 7

Missions et organisation de Polytech Tours 8

Missions de Polytech Tours 8
Conseils de Polytech Tours 8

Organigramme 9

Schéma des formations 10

Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech 10

Les masters 11

Règlement des études du Réseau Polytech et des spécialités d'ingénieurs de Polytech 13

1. Préambule 14
2. Organisation des études 14
 - 2.1. Répartition temporelle et Unités d'Enseignement 14
 - 2.2. Nature et modalités des enseignements 14
 - 2.3. Stages et expériences professionnelles 15
 - 2.4 Mobilité internationale 15
 - 2.5 Notation - Evaluation des élèves ingénieurs. 16
 - 2.6. Assiduité 16
 - 2.7. Activités à l'initiative des élèves ingénieurs et Labels 17
 - 2.8. Cursus aménagés 17
 - 2.9. Césure 17
 - 2.10 Opportunités en 5ème année 17
3. Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école 18
 - 3.1 Commissions préparatoires au jury d'école 18
 - 3.2 Jury d'école 18
 - 3.3 Compétences du jury d'école 19
4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation 19
 - 4.1 Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années 19
 - 4.2 Modalité d'octroi des ECTS 19
 - 4.3 Conditions de poursuite du cursus de formation 19
 - 4.4 Redoublement 20
5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation 20
 - 5.1. Certification du niveau d'anglais 20
 - 5.2. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus 21
 - 5.3. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus 22
6. Mobilité 22
 - 6.1. Transfert dans le réseau en fin de 3ème année 22
 - 6.2. Mobilité dans le réseau en fin de 4ème année 22
 - 6.3. Mobilité nationale (hors réseau Polytech) et internationale 23
7. Règlement des épreuves d'évaluation 23
 - 7.1. Accès des candidats aux salles d'examen 23
 - 7.2. Consignes générales 23
 - 7.3. Infraction, plagiat, fraude 23
8. Evaluation des compétences 24

Annexe 1 - fiche de transfert intra polytech en 3ème annee 25

Annexe 2 - fiche de mobilite intra polytech en 5ème annee 26

Annexe 3 – référentieels des compétences 27

Règlement intérieur de Polytech Tours 29

1. Règlement intérieur 30
 - 1.1. Comportement – statut de l'élève 30
 - 1.2. Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le bizutage, le harcèlement et les discriminations 30
 - 1.3. Charte informatique 32
 - 1.4. Propriété industrielle 32
 - 1.5. Section disciplinaire 32
2. Vie de l'étudiant 33
 - 2.1. Organisation pédagogique 33
 - 2.2. Horaires d'enseignement 33
 - 2.3. Calendrier des interruptions pédagogiques 33
 - 2.4. Calendrier des jurys 33
 - 2.5. Stages 34
 - 2.6. Mobilité internationale 35
 - 2.7. Modalités de validation de l'expérience internationale 36

2.8. Service de Scolarité 36
2.9. Santé - Aides Sociales et Financières - Vie Associative - Sport 37
2.10. Outils numériques 38
2.11 Le COOL : Centre Ouvert Ouvrages et Langues 39
2.12. BDE de Polytech Tours 40
2.13. Association des anciens : AIPT et Polytech Alumni 40
3. Régime spécial d'études 41
4. Évaluation des enseignements et de la formation 42

Maquettes des enseignements **43**

1. Diplôme d'ingénieur spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement » 45
1.1 Année 3 (S5) et (S6) 45
1.2 Année 4 (S7) et (S8) 46
1.3. Année 5 (S9) et (S10) 48
2. Diplôme d'ingénieur spécialité « Informatique » 49
2.1. Année 3 (S5) et (S6) 49
2.2. Année 4 (S7) et (S8) 51
2.3. Année 5 (S9) et (S10) 52
52
3. Diplôme d'ingénieur spécialité « Électronique et Génie Électrique » 53
3.1. Année 3 (S5) et (S6) 53
3.2. Année 4 (S7) et (S8) 55
3.3. Année 5 (S9) et (S10) 56
4. Diplôme d'ingénieur spécialité « Mécanique et Génie Mécanique » 57
4.1. Année 3 (S5) et (S6) 57
4.2. Année 4 (S7) et (S8) 59
4.3 Année 5 (S9) et (S10) 60
5. Dispositif « Objectif Réussite Anglais » 61

LEXIQUE **63**

MOT DU DIRECTEUR

L'Ecole d'ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, **Polytech Tours**, est la seule école d'ingénieurs publique en Indre-et-Loire. Polytech Tours forme des ingénieurs dans 5 spécialités : Génie de l'Aménagement et de l'Environnement, Informatique, Informatique et systèmes intelligents embarqués en apprentissage, Électronique et Génie Électrique, Mécanique et Génie Mécanique. Ces deux dernières spécialités sont accessibles sous statut étudiant et sous statut apprenti.

Effectifs 2025-2026	***Les moyens et leurs emplois***	***Offre de formation et recherche***
1068 *élèves-ingénieurs et étudiants, dont* ***144*** *apprentis*	***72*** *Enseignants-Chercheurs- Pr, MCF, ATER, PAST (Hors PeiP)*	*5 spécialités d'ingénieurs, 7 voies de formations*
279 *diplômés ingénieur en 2025*	***13*** *Enseignants (PRAG/PRCE, CDI, CDD)*	*1 PeiP en partenariat avec l'UFR Sciences et Techniques*
23 *contrats de professionnalisation en 2025-2026*	***170*** *vacataires extérieurs*	*3 Masters dont 1 à vocation internationale*
283 *élèves-ingénieurs dans un PeiP en partenariat*	***37*** *personnels administratifs et techniques*	***58*** *doctorants inscrits à Polytech Tours*
58 *étudiants en Master*	*9,41 M€ budget en 2025 (Hors activité de recherche et 15,13 avec) Dont Dotation Univ. : 515 K€ Dont Propres : 1,3M€*	*Des EC impliqués dans 4 laboratoires et équipes de recherche de l'université de Tours et 3 Centres d'Études et de Recherche*
20,83 % *boursiers (Ingé et PeiP)* ***22,28%*** *de femmes parmi les élèves-ingénieurs*	*Un coût étudiant estimé à 14 189 €/an (2025-2026)*	
190 *séjours académiques à l'étranger (dont 85 en double diplômes) et 46 stages ingénieur à l'étranger en 2025-2026*	*9 084 m2 SU sur 3 bâtiments*	
85 *inscrits en double diplômes en 2025-2026*		

École interne à l'université de Tours, Polytech Tours tient un rôle particulier au sein de son université. Sa visibilité et son attractivité sont liées à la qualité de ses formations professionnalisantes et de recherche, aux 4 laboratoires et équipes de recherche qui relèvent de sa responsabilité (LIFAT, LaMé, CITERES/DATE, GREMAN), aux formations communes avec d'autres composantes de l'université, aux partenariats forts avec les acteurs sociaux économiques, à sa forte activité à l'internationale, et à ses actions innovantes en matière d'ouverture sociale.

L'école joue un rôle important, par l'intermédiaire de ses Enseignants-Chercheurs et de ses étudiants, dans la politique universitaire et territoriale d'implantation de Centres d'Etudes et de Recherche conjoints avec l'industrie, et par son rôle au sein de trois pôles de compétitivité[1] situés dans ses champs de compétences. Les laboratoires et équipes de recherche rattachés à Polytech Tours ont une forte activité sur projets, auxquels nos élèves-ingénieurs sont associés en particulier lors de leur Projet de dernière année, Projet Recherche et Innovation (PRI).

L'école prend possession de ses nouveaux locaux à la rentrée 2026. Elle occupe maintenant 9084 m^2 sur 2 bâtiments, accessible en tramway depuis la gare ou le centre de Tours. Les spécialités sont à proximité des laboratoires dont les Enseignants-Chercheurs dépendent. Il faut savoir faire preuve d'adaptation aux inévitables nuisances dues aux différentes étapes de notre installation, mais il faut aussi profiter de cette période pour se projeter dans de nouveaux projets mêlant nos disciplines, tous réunis. Nous allons devoir participer activement à construire le nouveau Polytech Tours et contribuer collectivement à la réorganisation associée et à la prise en main de ce nouveau lieu, formidable opportunité.

[1] Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique, Polymeris, Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux

Créée le 2 juillet 2002, Polytech Tours est cofondatrice du **réseau Polytech**. Celui-ci, poursuit une politique commune de développement, de recrutement et de communication, renforcée par divers projets (OPENING, WIDENING, AVENIRS(S) etc.) auxquels Polytech Tours participe activement. Nous travaillons à l'essor du réseau Polytech qui a renforcé sa structuration par la mise en place d'une fondation partenariale, sur la base d'échanges permanents sur les défis que nous devons relever collectivement.
Dans un contexte général déficitaire en termes de nombre d'ingénieurs formés, et en particulier dans une région caractérisée par un taux significatif d'étudiants issus de filières courtes, Polytech Tours est attachée à la diversification équilibrée de ses recrutements, par ailleurs recommandée par le réseau Polytech. Les **concours unifiés du réseau Polytech** garantissent la qualité des recrutements, y compris pour le recrutement Post BAC (Concours GEIPI-Polytech). Ainsi, Polytech Tours en partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques de notre université a mis en place *le Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PeiP)*. Aujourd'hui, ce premier cycle Polytech se transforme, en partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques (Mathématiques, Physique). Après leur réussite au Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech, ces très bons bacheliers sont orientés dans l'une des 100 spécialités des 16 écoles d'ingénieurs du Réseau Polytech. Un accompagnement est également mis en place pour ces étudiants vers les spécialités par apprentissage de Polytech Tours et du réseau Polytech.

Consciente des enjeux économiques majeurs à l'international**,** Polytech Tours a développé une politique de **développement, d'attractivité et de partenariats internationaux**. Nous avons mis en place, des *semestres en anglais* dans chacune de nos spécialités d'ingénieurs afin de promouvoir des mobilités entrantes sous formes d'enseignements et de projets encadrés. Enfin, un *Master de recherche,* qui accueille des étudiants étrangers, vient compléter ce dispositif, articulé avec l'équipe de recherche Dates de CITERES. Le programme Polytech 13, qui permet de financer des stages à l'étranger pour nos élèves-ingénieurs, vient en appui de notre politique de mobilité, complété récemment par le dispositif Polytech Green dédié aux mobilités liées aux enjeux développement durable et Polytech America pour faciliter l'accueil en Amérique du Nord.

Polytech Tours participe depuis presque 20 ans à un programme original en matière de **formation à l'entrepreneuriat**, en collaboration avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'université de Tours. Cette collaboration s'appuie sur l'harmonisation et la validation des enseignements en Sciences Humaines, Économiques, Juridiques et Sociales qui relèvent des compétences de l'IAE dans nos spécialités d'ingénieurs, permettant à nos ingénieurs d'accéder à un cursus bi-diplômant *d'Ingénieur-Manager à Bac+5,5*. Chaque année ce sont environ 20 ingénieurs diplômés qui suivent ce cursus prisé des entreprises. De plus, cette année **6** étudiants bénéficient du *statut étudiant-entrepreneur*, dans le cadre du Pôle PEPITE Région Centre et ce sont 9 entreprises qui ont été créées par des élèves-ingénieurs ou des jeunes diplômés ces dernières années.
Polytech Tours entretient de **nombreuses relations avec les entreprises**, associations professionnelles diverses, et plus généralement avec les acteurs socio-économiques. Chaque année ce sont plus de 900 stagiaires de Polytech Tours qui effectuent un stage en France où à l'étranger. Deux spécialités d'ingénieur en Informatique Industrielle et en Mécanique et Matériaux sont aujourd'hui accessibles par la voie de l'apprentissage. Plus de 40 étudiants effectuent leur dernière année du cycle ingénieur en contrat de professionnalisation. Polytech Tours organise chaque année un forum des entreprises[2], des cycles de conférences, des tables rondes et des simulations d'entretiens notamment. Nos partenaires sont impliqués dans les réflexions sur les contenus pédagogiques à travers les *conseils de perfectionnements de nos spécialités*. Une quinzaine de conventions de partenariat avec des industriels est aujourd'hui signée. *Des enquêtes de placements réalisées* annuellement nous permettent de suivre l'insertion professionnelle de nos diplômés jusqu'à 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Enfin, nous travaillons en lien avec les laboratoires de l'université à la mise en place d'un pôle sur la fabrication additive dans un contexte médical.

Le partenariat entre la faculté de pharmacie et l'école se concrétise par l'ouverture d'une formation ingénieur – pharmacien. Basé sur une symétrie de formation entre Pharmaciens de production et ingénieurs informatique/IA, ce partenariat a pour but de former des ingénieurs aptes à répondre aux besoins dans un contexte pharmaceutique.

L'existence même de Polytech Tours sous-entend une réflexion continue à propos de son attractivité auprès des jeunes étudiants scientifiques au travers de deux axes principaux :

- Polytech Tours est impliqué dans des **actions d'ouverture sociale**, labélisées *« Cordées de la réussite »*. Elles touchent chaque année plus de 160 lycéens et collégiens. Les élèves-ingénieurs de l'école sont sollicités pour y participer, en tant que tuteur. Dans ce cadre et depuis 15 ans avec les lycées du département nous engageons des actions de promotions des études scientifiques et des métiers d'ingénieur

- L'Ecole est munie de trois associations fortes et structurées, absolument nécessaires à **la vie étudiante** et à son développement : le *Bureau Des Elèves* (BDE), le Bureau des Sports (BDS) et *l'association des anciens* (AIPT[3]). Avec cette dernière, un observatoire de l'emploi a été mis en place.

Patrick Martineau

Directeur de Polytech Tours

[2] Dans le cadre de la semaine de l'insertion professionnelle de l'Université

[3] Anciens et Ingénieurs de Polytech Tours

RESEAU POLYTECH

Le réseau Polytech est constitué de 16 écoles d'ingénieurs polytechniques des universités (écoles publiques internes aux universités) :

Polytech Angers
Polytech Annecy-Chambéry,
Polytech Clermont-Ferrand,
Polytech Dijon,
Polytech Grenoble,
Polytech Lille,
Polytech Lyon,
Polytech Marseille,
Polytech Montpellier,
Polytech Nancy,
Polytech Nantes,
Polytech Nice-Sophia,
Polytech Orléans,
Polytech Paris-Saclay,
Polytech Sorbonne,
et Polytech Tours.

L'ensemble de ces écoles relève du service public (droits d'inscriptions universitaires) et leurs diplômes sont habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Les 16 écoles proposent plus de 100 spécialités de formations réparties en 12 grands domaines scientifiques couvrant l'ensemble des métiers d'ingénieurs. Elles se caractérisent par une grande variété et une grande complémentarité de leurs compétences.



Eau, environnement, aménagement



Électronique et systèmes numériques



Énergétique, génie des procédés



Génie biologique et alimentaire



Génie biomédical, instrumentation



Génie civil



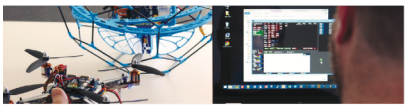
Génie industriel



Informatique



Matériaux



Mathématiques appliquées et modélisation



Mécanique



Systèmes électriques

Les écoles polytechniques d'ingénieurs des universités sont attachées à un recrutement diversifié de leurs élèves : diversité d'origine (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), Instituts Universitaires de Technologie (IUT), Licences ou Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP)), diversité de niveau d'entrée (du niveau BAC au niveau BAC+4).

Les élèves ingénieurs suivent une formation scientifique et technologique solide avant d'entamer une formation de spécialité. Spécialisés pour être rapidement opérationnels à la sortie de l'école, les ingénieurs Polytech sont préparés à évoluer dans un univers où les technologies deviennent pluri-techniques, «polytechniques».

Avec une offre de formation de plus de 100 spécialités, le réseau Polytech permet aux élèves ingénieurs de personnaliser leur parcours de formation en fonction de leur projet. Au contact permanent des laboratoires de recherche universitaire, des pôles de compétitivité et des réseaux internationaux de chercheurs, les ingénieurs Polytech acquièrent en direct une vraie culture de l'innovation. Les entreprises et la technologie ne connaissant pas de frontières, les ingénieurs Polytech font l'expérience de la culture de l'international lors d'un stage ou d'un séjour à l'étranger. Ils maîtrisent la langue anglaise, évaluée par un test professionnel.

En 2025, et en quelques chiffres le réseau Polytech représente :

- 16 écoles d'ingénieurs publiques
- 20 000 élèves ingénieurs par an
- 12 grands domaines de formation
- 4 200 diplômés par an
- + 115 000 alumni
- 162 laboratoires
- 7 écoles associées

POLYTECH

VALEURS DU RESEAU POLYTECH

EXIGENCE ET CREATIVITE

L'exigence intellectuelle et professionnelle est le pilier de la créativité, dans la démarche de progrès que se doit de mener l'ingénieur au service de la société. Ces exigences incluent les vertus intellectuelles intégrées aux formations d'ingénieurs et les vertus morales, intrinsèques à la vie du réseau et nécessaires à son développement.

 Engagements

Raisonner, développer son inventivité, rechercher la rigueur et l'objectivité, cultiver l'esprit critique, se questionner sur les progrès scientifiques et technologiques, sont autant d'exigences auxquelles s'astreignent les membres du réseau Polytech. C'est ici la source de la créativité et de l'innovation portées par le réseau.

RESPECT ET OUVERTURE

Dans toute la diversité du réseau – diversité des individus, des parcours, des projets, des métiers – l'engagement commun au respect et à l'ouverture est intrinsèquement lié aux valeurs du service public de l'enseignement supérieur, d'égalité des chances, de liberté de pensée autant que d'autonomie.

 Engagements

Les membres du réseau Polytech s'engagent dans la démarche du respect de soi et de l'autre en développant la capacité d'écoute et l'ouverture d'esprit. C'est l'engagement à comprendre et apprécier d'autres points de vue, à s'enrichir de nouveaux modes de raisonnement avant de se forger sa propre opinion ; c'est affaire d'ouverture intellectuelle et de respect, de curiosité et de maturité professionnelle, qui sont autant de qualités essentielles à la vitalité du réseau.

ANTICIPATION ET ESPRIT D'EQUIPE

Le réseau Polytech forme les générations d'ingénieurs qui seront les citoyens de demain. Ceci exige de transmettre des formes de pensée qui encouragent l'analyse réflexive, la construction de connaissances et l'anticipation, tout en développant des pratiques pédagogiques adaptées aux nouveaux publics et aux nouveaux moyens de communication. L'esprit d'équipe, la solidarité ou encore le partage démocratique sont autant d'éléments qui créent l'intelligence collective et toute la dynamique de Polytech.

 Engagements

Les membres du réseau Polytech s'engagent à inscrire leurs choix dans le respect des préoccupations sociétales et environnementales du monde contemporain, et notamment à contribuer au progrès des technologies dans une démarche de développement durable. Dans cette perspective, ils s'engagent à développer le sens de l'anticipation, les démarches dynamiques et l'esprit d'équipe de façon à favoriser l'innovation collective.

RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE

Le principe de responsabilité couvre un large spectre allant de la responsabilité personnelle à la responsabilité collective. La transparence est la condition de la confiance entre les membres du réseau. L'intelligibilité des systèmes, la capacité à sélectionner, à transmettre et à recevoir les informations pertinentes font partie des éléments fondateurs de la société du numérique dans laquelle s'inscrit le réseau Polytech.

 Engagements

Les membres du réseau Polytech s'engagent à assumer la responsabilité de leurs choix, à agir en transparence, à communiquer leurs décisions, à échanger les informations pertinentes de façon à développer les comportements de confiance réciproque, qui favorisent les dynamiques pluri-acteurs ainsi que le foisonnement des initiatives.

MISSIONS ET ORGANISATION DE POLYTECH TOURS

Missions de Polytech Tours

L'École Polytechnique de l'Université (EPU) de Tours est une école interne de l'Université de Tours, créée par le décret n° 2002-964 du 2 juillet 2002 (J.O. n° 158 du 9 juillet 2002 page 11731).

Elle a pour mission d'assurer et de développer l'enseignement supérieur et la recherche, notamment dans les domaines de l'aménagement de l'espace et urbanisme, de l'environnement, de l'informatique, de l'informatique industrielle, de l'électronique et de la mécanique par :

- Les formations d'ingénieurs et de docteurs,
- Le développement de la recherche et de la technologie dans ses domaines de compétences, en liaison avec d'autres organismes de recherche et avec le monde socio-économique, local et régional
- La valorisation et le transfert technologiques,
- La formation continue.

Elle doit prendre toute initiative tendant à améliorer ses enseignements, à faciliter et à développer les activités de recherche de ses membres. À cet effet, elle doit établir des relations avec les secteurs économiques correspondant à ses missions, développer et favoriser la coopération internationale.

Des laboratoires de recherche et/ou des équipes de laboratoires de recherche, dûment reconnus, peuvent lui être confiés par l'Université de Tours, dans le cadre de sa politique de recherche. Ces laboratoires sont organisés et fonctionnent conformément aux directives du contrat d'établissement de l'Université de Tours.

Les formations sont accessibles suivant les spécialités, par la voie de :

- la formation initiale sous statut étudiant ;
- la formation par alternance :
 - en formation continue (personne ayant une interruption quelle qu'en soit la durée dès lors qu'elle doit justifier d'une reprise d'études auprès d'un tiers (financeur ou autre) ou personne qui souhaite reprendre des études non financées après une interruption de plusieurs années).
 - par apprentissage (étudiant de moins de 26 ans ressortissant d'un pays européen) ou un contrat de professionnalisation

Les élèves-ingénieurs en formation initiale relèvent du statut d'étudiant ou du statut d'apprenti. Les élèves en formation continue ou en contrat de professionnalisation relèvent du statut de stagiaire de la formation continue.

Conseils de Polytech Tours

L'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours est administrée par un **Conseil** et dirigée par un Directeur, il est composé de :

20 représentants élus :

- 6 représentants du collège des professeurs et assimilés
- 6 représentants du collège des autres enseignants et assimilés
- 4 représentants du personnel administratif, technique, ouvrier et de service
- 4 représentants des étudiants

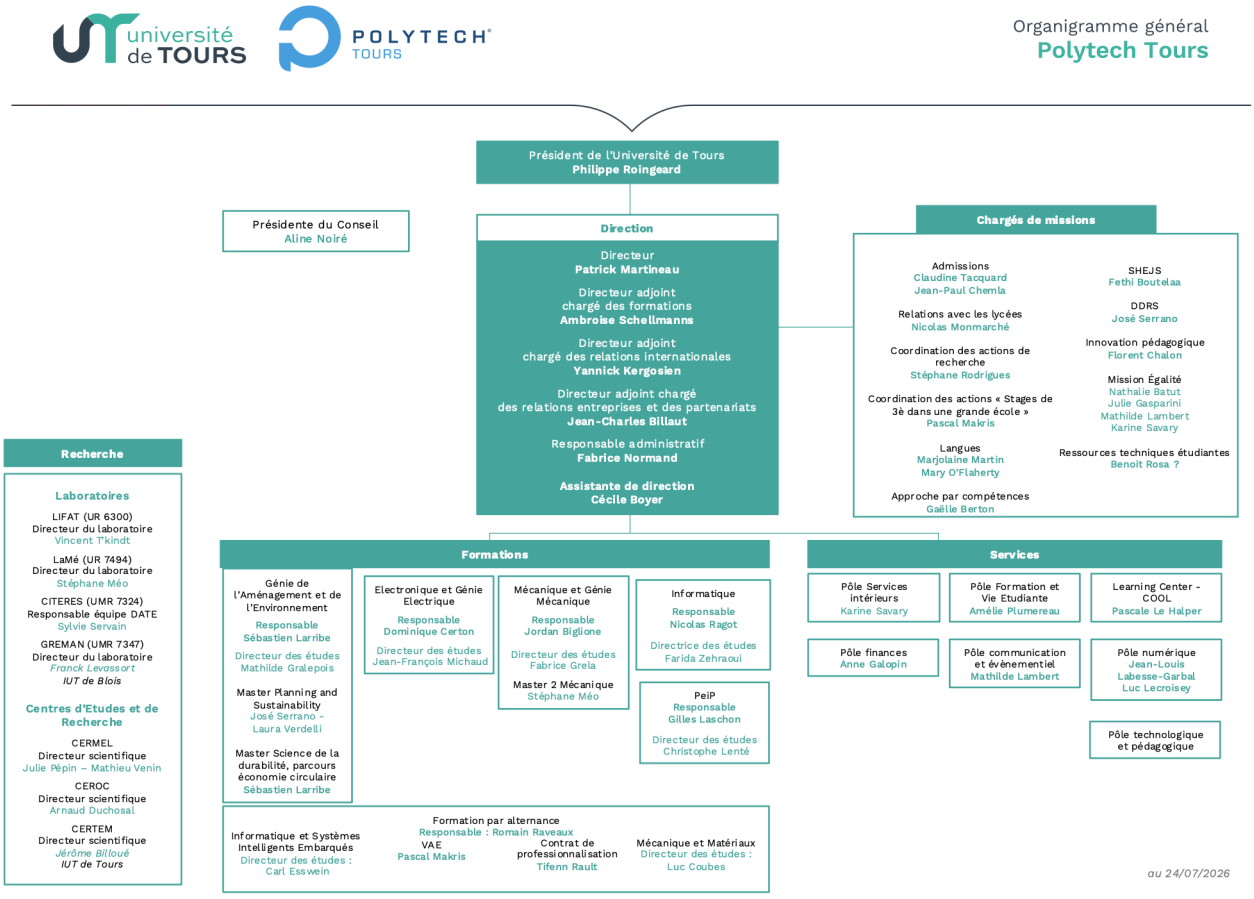
17 personnalités extérieures :

- 1 représentant du Conseil Régional du Centre-Val de Loire,
- 1 représentant de la mairie de Tours
- 1 représentant de Tours Métropole Val de Loire
- 1 représentant de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie,
- 1 représentant du Mouvement des Entreprises de France,
- 2 représentants d'une organisation syndicale de salarié : CGT, CFDT
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine,
- 1 représentant de l'association Ingénieurs Sans Frontière,
- 4 représentants d'entreprises industrielles : Worldline, EDF, CEA Le Ripault, STMicroelectronics,
- 1 représentant d'un établissement d'enseignement supérieur : Polytech Orléans
- 3 anciens élèves proposés par leur association.

L'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours est composée de services et de départements d'enseignement. Chaque département est géré par un responsable de département, chargé d'impulser et de veiller à la mise en œuvre des orientations de l'Ecole. Un département s'appuie sur 2 conseils :

- **Le conseil de département** composé de l'ensemble des personnels Enseignants Chercheurs et BIATSS,
- **Le conseil de perfectionnement par spécialité d'ingénieur** qui est force de proposition pour maintenir une adéquation entre la formation et les nouveaux outils dans les domaines rattachés aux spécialités et plus généralement sur la définition du métier d'ingénieur de demain. L'objectif du conseil de perfectionnement est d'enrichir les spécificités qui constituent notre offre de formation et de conserver leurs originalités dans la formation par la recherche tout en s'assurant de la pertinence et de la mise à jour des enseignements vis-à-vis d'un contexte industriel en mouvement. Ce conseil, propre à chaque **spécialité**, est composé pour moitié de personnalités extérieures, d'enseignants chercheurs des départements, de 2 élèves ingénieurs, ainsi que du Directeur de Polytech Tours.

ORGANIGRAMME



Service scolarité :

Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech
scolarite.peip.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 14 96

Spécialité Électronique et Génie Électrique
Sous statut étudiant
scolarite.dee.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 13 27

Spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement
Sous statut étudiant
scolarite.dae.polytech@univ-tours.fr

Spécialité Informatique
Sous statut étudiant
scolarite.di.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 10 03

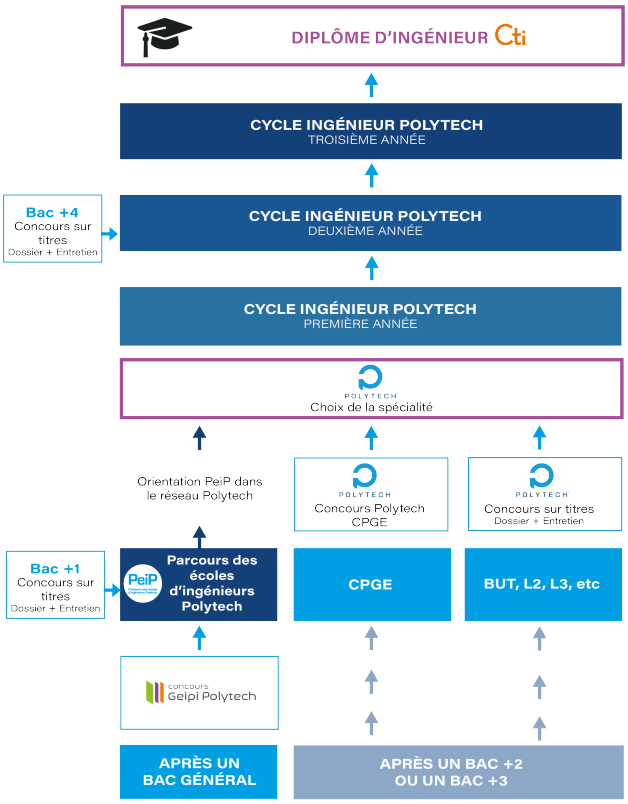
Spécialité Mécanique et Génie Mécanique
Sous statut étudiant
scolarite.dms.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 12 63

FORMATIONS PAR ALTERNANCE
Spécialité Électronique et Génie Électrique par apprentissage
Spécialité Informatique Industrielle par apprentissage
apprentissage.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 11 26

Spécialité Mécanique et Génie Mécanique par apprentissage
VAE – Validation des Acquis de l'Expérience
VAPP – Validation des Acquis Personnels et Professionnels
Contrat de professionnalisation
apprentissage.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 13 54

SCHEMA DES FORMATIONS

L'ensemble des écoles du réseau Polytech organisent leurs formations ingénieur sur le même schéma :



PARCOURS DES ECOLES D'INGENIEURS POLYTECH

L'ambition du « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » (PeiP) est de préparer en deux ans les bacheliers pour intégrer une des 16 écoles d'ingénieur du Réseau Polytech. Une formation PEIP est ainsi proposée dans chaque école, dont Polytech Tours, sans préjuger du site d'accueil pour le cycle ingénieur à l'issue du parcours.

Le concours GEIPI-POLYTECH permet aux lycéens suivant des spécialités scientifiques d'accéder via Parcoursup à l'une des 16 formations PEIP du Réseau Polytech.

À Polytech Tours la formation PEIP est spécifique et dispensée conjointement à l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Tours (enseignements de mathématiques et de physique) et à Polytech Tours (enseignements d'informatique, de sciences de l'ingénieur, des sciences humaines et d'anglais).

Pour plus d'information, consulter : https://polytech.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/cycle-preparatoire-peip

A l'issue de ces 2 années, les étudiants ayant validé leur Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech ont un accès direct, de droit, à une spécialité du Réseau Polytech : l'affectation tient compte du souhait de l'étudiant, du type de parcours, de ses résultats et des places disponibles (selon un classement national).

A Polytech Tours, les élèves ingénieurs doivent réaliser un stage entre la fin du Peip1 et le début du PeiP2.

A titre d'information, la validation d'une expérience internationale est nécessaire entre Bac+1 et Bac+5 pour l'obtention du diplôme d'ingénieur et le niveau en anglais minimum exigé en fin de cycle ingénieur est B2.

LES MASTERS

Polytech Tours propose un accès à des formations de master :

- Master Mécanique dispensé en français, co-habilité avec l'INSA CVL (spécialités MRI et GI), l'Université d'Orléans (EPU spécialités GC et M³) et l'Université de Tours (EPU spécialité MGM). Ce dernier s'appuie sur les activités de recherche du Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé (LaMé – UR 7494 UT-UO-INSA CVL)
 Contact : *master.mecanique.polytech@univ-tours.fr*

 Master Sciences de la Durabilité Mention Economie circulaire qui vise à la formation opérationnelle de futurs cadres capables de mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire tant sur des aspects techniques (gestion des déchets, éco-conception...) que décisionnels et stratégiques pour les organisations (perception des enjeux, gestion de projet, cadres juridiques, indicateurs de pilotage...).
 Contact : *master.ecocirc.polytech@univ-tours.fr*

- Master Planning and Sustainability – Urbanisme et Aménagement.
 La particularité de ce dernier est son caractère international, les cours sont, en effet, intégralement dispensés en anglais. Ce cours vise la compréhension des enjeux socio-spatiaux contemporains en matière de soutenabilité des espaces habités. Le programme, qui se veut pluridisciplinaire, accueille des étudiants qui proviennent d'horizons culturels et disciplinaires variés (en particulier des diverses disciplines spatiales : urbanisme, architecture, génie civile, sociologie, géographie, ...). Des interactions et mutualisations avec le parcours ingénieurs sont proposées, des séminaires sont réalisés par des chercheurs internationaux au fil des collaborations. Les stages de professionnalisation sont encouragés ainsi que la recherche dans des laboratoires à l'étranger.
 Contact : *master.amenagement.polytech@univ-tours.fr*

Ces Masters sont soutenus par les chercheurs des laboratoires de Polytech Tours et ont pour objectif de préparer les étudiants à participer et à réaliser des activités de recherche. Ces Masters, permettent de commencer un doctorat ou bien de travailler dans les services de la recherche et du développement dans l'industrie.

Ces Masters offrent aux étudiants une occasion unique d'être un des acteurs sur la scène internationale de la recherche.

Le master mécanique est accessible en double cursus aux élèves ingénieurs de 5ème année de la spécialité Mécanique et Génie Mécanique, sous certaines conditions (niveau général, niveau d'anglais, …).

REGLEMENT DES ETUDES

du Réseau Polytech et des spécialités d'ingénieurs de Polytech Tours

Réseau Polytech
Version du RDE adoptée par le Directoire le 17 mars 2026
Version du RDE adoptée par le Conseil plénier le 27 avril 2026

1. Préambule

La formation d'ingénieur comporte 5 années d'études post baccalauréat. Les présentes dispositions s'appliquent :

- aux trois dernières années d'études (années 3, 4 et 5) en formation initiale ci-dessous désignées par « cycle ingénieur »,
- à toutes les spécialités des écoles membres du réseau Polytech (hors formations par apprentissage).

Le règlement des études de chaque école est le règlement des études du réseau Polytech, complété par les modalités d'application spécifiques à l'école concernée, insérées en *italique* **dans le paragraphe concerné par celles-ci.**
Le règlement des études du réseau Polytech est révisable chaque année par l'assemblée des directeurs sur proposition de la Commission Nationale Pédagogique Polytech. Les modifications arrêtées doivent entrer en application dans chaque école au plus tard à la troisième rentrée universitaire qui suit la date d'adoption du nouveau règlement.
Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Le règlement des études de référence est celui communiqué à l'élève ingénieur lors de son entrée en formation. Un exemplaire de ce document lui est remis le jour de la rentrée.
Le contenu du règlement des études évolue au fil des ans : les dispositions antérieures liées à l'année d'entrée de l'élève sont systématiquement reprises dans le règlement ici présent. La version en ligne de ce document est publiée chaque année :

- *sur le site web de l'école (*https://polytech.univ-tours.fr/version-francaise/documentation*)*
- *sur l'espace numérique direction des études (*https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=5248*).*

Chaque élève est invité à télécharger une fois par an le présent document.

2. Organisation des études

2.1. Répartition temporelle et Unités d'Enseignement

Le volume horaire total d'enseignement encadré doit être compris entre 1800 et 2000 heures sur les trois années du cycle ingénieur. Le recours à des modalités pédagogiques mobilisant l'apprentissage par projet ou des pédagogies actives peut conduire à abaisser cette borne inférieure à 1700 heures (R&O 2026)[4]. Les enseignements sont organisés en 6 semestres.

Une date commune de rentrée en troisième année est fixée chaque année pour l'ensemble des écoles du réseau.

Les enseignements (matières, modules, éléments constitutifs pédagogiques) sont groupés en Unités d'Enseignement (UE) au sein de chaque semestre. Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre diverses matières et contribue à l'acquisition de compétences identifiées. A chaque UE est associé un nombre fixé d'ECTS. A chaque semestre sont associés 30 ECTS exigibles définis dans la maquette pédagogique.

2.2. Nature et modalités des enseignements

Selon les spécialités, la formation comprend :

- des enseignements sous forme de cours, travaux dirigés, travaux pratiques ;
- des travaux personnels tutorés dans le cadre d'une pédagogie de projets ;
- des stages et des visites d'entreprises ;
- des conférences, séminaires ;
- des activités d'investissement personnel ou collectif agréées par l'école.

Une partie de ces activités peut être dispensée à distance, dans la limite du cadrage défini par la Commission des Titres d'Ingénieurs (R&O 2026).

Toutes les spécialités comportent une initiation à la recherche.

Les élèves ingénieurs peuvent être autorisés à suivre :

- un ou deux semestres dans un établissement supérieur étranger, agréé par leur école ;
- un ou deux semestres dans une autre école d'ingénieurs, agréée par leur école *et en particulier au sein du réseau Polytech ;*
- une préparation spécifique à la recherche parallèlement à la cinquième année.

Les maquettes pédagogiques (programmes, volumes horaires, répartition en UE, pondération des évaluations au sein d'une même UE) sont publiées annuellement pour chaque spécialité.

Les modalités d'évaluation sont fixées avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire et communiquées aux élèves ingénieurs et aux enseignants dans le même délai.

[4] R&O 2026, Références et orientations, Tome 1: http://www.cti-commission.fr

En cas de force majeure (évènement exceptionnel type covid) :

- *les enseignements se déroulent à distance avec des échanges asynchrones ou synchrones ;*
- *les enseignants et les élèves ingénieurs utilisent les outils privilégiés par l'université de Tours (CELENE et TEAMS) ;*
- *un plan de continuité répertorie l'ensemble des modifications apportées à la formation et aux modalités de contrôles des connaissances ; ce dernier est présenté et voté en conseil plénier de Polytech Tours.*

2.3. Stages et expériences professionnelles

Suivant les recommandations de la Cti,un élève ingénieur doit avoir eu au moins deux expériences en entreprise, validées par la spécialité, avec un minimum de 28 semaines de stage en entreprise durant sa formation, réparties sur les trois années du cycle ingénieur. Un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines (R&O 2026)[5]. Le profil de l'ingénieur formé aura alors une composante recherche affirmée.

En fin de troisième année, un élève ingénieur doit avoir eu une expérience professionnelle d'une durée minimale de quatre semaines, validée par l'Ecole.

Les stages de quatrième et cinquième année sont obligatoires (Tableau 1).

Pour les élèves ingénieurs :

- le stage de quatrième année devra être de *14* semaines minimum
- celui de fin d'études devra être de *20* semaines minimum.

	Spécialité Génie de l'Aménagement et Environnement	***Spécialité Électronique et Génie Électrique***	***Spécialité Informatique***	***Spécialité Mécanique et Génie Mécanique***
3ème Année	*4 semaines*	*4 semaines*	*4 semaines*	*4 semaines*
4ème Année	*14 semaines*	*14 semaines*	*14 semaines*	*14 semaines*
5ème Année	*20 semaines*	*20 semaines*	*20 semaines*	*20 semaines*

Tableau 1. Durées minimales de stage appliquées à Polytech Tours

En pratique :

Durée et Fin de stage : *une convention de stage ne peut en aucun cas aller au-delà de la date du jury d'année, soit au plus tard le 31 août de l'année universitaire en cours.*

La durée maximale d'un stage ne peut excéder 6 mois.

A titre dérogatoire pour l'année universitaire 2026-2027, les élèves ingénieurs de 5ème année peuvent terminer leur stage au plus tard le 30 septembre 2027 dans la limite de 6 mois de stage.

Modalités et Validation d'une expérience professionnelle antérieure à l'année 3 :
Les élèves ingénieurs d'année 3 faisant preuve d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 4 semaines sont éligibles pour substituer cette expérience professionnelle à celle exigée en fin d'année 3.

Les élèves ingénieurs d'année 3 souhaitant en bénéficier doivent suivre la procédure intégrée aux livrets de spécialité.

Un stage facultatif est intégré aux formations d'ingénieur. Celui-ci s'adresse :

- *aux élèves ingénieurs d'année 3 ayant obtenu la validation de leur expérience professionnelle antérieure et souhaitant néanmoins réaliser un stage conventionné en année 3*
- *aux élèves ingénieurs autorisés à redoubler et souhaitant réaliser un stage conventionné lors de leur année de redoublement.*

Dès lors que le stage facultatif est choisi, il devient ***obligatoire****. Si l'étudiant le choisit, le stage est mentionné dans le contrat pédagogique signé en début d'année par l'élève ingénieur.*

2.4 Mobilité internationale

Conformément aux préconisations de la CTI, il est recommandé que chaque élève ingénieur effectue, pendant le cycle ingénieur une ou plusieurs expériences à l'étranger validées par l'école pour une durée au moins 16 semaines (préconisé 20

[5] R&O 2026, Références et orientations, Tome 1 : http://www.cti-commission.fr

semaines). La forme peut être variée : semestre ou année d'études, césure, double diplôme, diplôme conjoint, stage en entreprise ou en laboratoire, emploi, etc.

Dans le cadre de la promotion des mobilités douces, le temps de déplacement réalisé en mobilité douce peut être intégré à la durée du séjour international (R&O 2026).

Pour Polytech Tours, en aucun cas, elle ne pourra être inférieure à 16 semaines ou 30 crédits ECTS pour l'obtention du diplôme.

Tout crédit acquis pendant la période d'études à l'étranger (conformément aux conventions du contrat d'études et au relevé de notes) sera transféré et comptabilisé en vue de l'obtention du diplôme de l'élève ingénieur.

En cas de redoublement, si l'élève ingénieur s'est inscrit dans un projet de mobilité académique en année supérieure, celle-ci est annulée. Le partenaire international est informé que l'élève n'est pas autorisé au départ.
En Pratique
L'élève ingénieur a la responsabilité d'engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'un relevé de notes de l'établissement partenaire dès la fin de sa mobilité.

2.5 Notation - Evaluation des élèves ingénieurs.

Les évaluations sont destinées à apprécier les acquis de l'apprentissage et les compétences de l'élève ingénieur. Les évaluations sont effectuées au moyen d'épreuves (écrites, pratiques ou orales) ou par des grilles critériées ; elles peuvent être liées à des projets, des stages, ou des périodes de formation en entreprise. Ces épreuves peuvent se dérouler en cours ou en fin de semestre.

Les évaluations sont notées de 0 à 20 ou sont effectuées par une validation de compétences. Les résultats des différentes évaluations sont communiqués aux élèves ingénieurs avant la réunion de la commission préparatoire au jury d'école.

Lorsque l'Unité d'Enseignement donne lieu à une note, cette note est la moyenne pondérée des notes d'évaluation des modules *ou enseignements* de l'UE. *Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées en fin de document dans les maquettes des formations.*

Lorsque des activités sont réalisées en groupe (en travaux pratiques, en projets…etc.), la contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée ; la notation et le cas échéant la décision de validation sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun des élèves d'un même groupe.

2.6. Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire. Des contrôles de présence peuvent être effectués durant les cours, TD, TP, tutorat, séminaires, conférences, visites ou activités extérieures. Un élève ingénieur absent dispose d'un **délai de 48 heures** pour justifier son absence auprès de la scolarité de sa formation.

Les modalités de justification sont fixées comme suit :

- *Est considérée comme justifiée, une absence pour laquelle l'élève peut produire un document officiel (certificat médical, procès-verbal d'accident, convocation administrative, …).*
- *Les étudiants boursiers doivent être présents, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.*

2.6.1. Absence lors d'une activité d'enseignement

Les éventuelles pénalités appliquées en cas d'absences injustifiées sont fixées comme suit :

- *Les absences non justifiées pourront être prises en compte pour l'évaluation de la note de participation aux TD ou TP ou dans le cadre des activités à l'initiative des élèves.*
- *Le bilan des absences non justifiées est communiqué aux commissions préparatoires et aux jurys.*

2.6.2. Absence lors d'une épreuve terminale

Une absence non justifiée à une épreuve entraine une note de zéro.

- *A Polytech Tours, sur proposition de la commission préparatoire, le jury peut considérer une défaillance à l'épreuve, ce qui implique l'ajournement à l'UE et au semestre.*

En cas d'absence justifiée, les modalités d'évaluation sont fixées comme suit :

- *L'élève ayant été absent (avec justificatif) à une ou plusieurs épreuves dans une Unité d'Enseignement doit passer une épreuve de remplacement, se composant d'une ou plusieurs parties et portant sur des enseignements de cette*

Unité d'Enseignement. La nature (écrit ou oral) et le sujet (enseignement) sont choisis par le directeur des études, en accord avec les responsables d'année et les enseignants, en fonction des absences constatées.

2.7. Activités à l'initiative des élèves ingénieurs et Labels

Le réseau Polytech encourage l'engagement des élèves ingénieurs dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations dans des domaines variés. Les élèves ingénieurs participent ainsi au rayonnement de leur école à travers différentes manifestations. Un élève ingénieur est également en droit de demander une valorisation de ses compétences ou aptitudes en lien avec le diplôme préparé et acquises dans le cadre d'un engagement personnel. L'élève ingénieur doit être à l'initiative de ce souhait à bénéficier d'une telle valorisation et doit respecter la procédure arrêtée par l'établissement (circulaire n°2017-146 du 7 septembre 2017 et du 23 mars 2022).

A Polytech Tours, les élèves ingénieurs peuvent valoriser un parcours singulier en candidatant à l'obtention d'un label. Il en existe quatre :

- *Le label recherche*
- *Le label international*
- *Le label entrepreneuriat*
- *Le label engagement citoyen*

L'obtention d'un label nécessite de réunir un certain nombre de critères au cours du cycle ingénieur. Les élèves sont libres de candidater. Les candidatures sont étudiées une fois par an.
La reconnaissance se fait par la ***délivrance d'un label*** *et par une* ***inscription*** *dans le* ***supplément au diplôme*** *(qui valorise l'ensemble des compétences et du parcours singulier d'un diplômé).*

2.8. Cursus aménagés

Chaque école prévoit des aménagements pour le déroulement des études des élèves ingénieurs à statut particulier (sportifs et artistes de haut niveau, élèves en situation de handicap, élèves entrepreneurs *...).* Ce statut doit être *préalablement* validé par les instances ad hoc de l'université ou de l'école (voir partie Règlement intérieur §2.9 et 3.). Les aménagements d'études et/ou d'évaluation font l'objet d'un contrat pédagogique individuel.

2.9. Césure

Une année ou un semestre d'interruption, dite année ou semestre de césure, peut être accordée au cours du cursus, par décision du Président de l'université sur projet motivé selon les modalités définies par l'université de Tours (décrets n°2018-372 du 18 mai 2018 et n°2021-1154 du 3 septembre 2021 et Circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019).

Toute demande de césure devra être faite par l'élève ingénieur via le formulaire sur le site de l'université : http://www.univ-tours.fr => *formations => comment s'inscrire ? => période de césure*

L'université réunit au moins trois fois par an la commission césure, pour plus de détails se référer à la page dédiée.

2.10 Opportunités en 5ème année

A la fin de leur 4ème année en Formation Initiale hors apprentissage, les élèves ingénieurs peuvent choisir de faire leur cinquième année en alternance :

- *Sous réserve de l'accord d'une commission ad. hoc. de Polytech Tours*
- *Sous réserve de la signature d'un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage avec une structure d'accueil qui s'engage à payer le coût de la formation,*
- *Sous réserve d'être éligible au dispositif retenu par l'entreprise (âge maximal légal par exemple).*
- ***Pour vous assurer de la recevabilité de votre candidature****, il est fortement conseillé de présenter un score TOEIC correspondant à la barre seuil 4A au moment de l'examen par la commission, de s'assurer que le quitus mobilité internationale sera acquitté en fin de 4ème année.*
- ***Pour débuter son alternance****, l'étudiant devra être admis en 5ème année et fournir une fiche mission validée par l'entreprise en accord avec le programme de sa formation. Cette fiche mission est ensuite validée par le référent alternance de la spécialité de l'étudiant.*

Ces élèves ingénieurs s'engagent alors à respecter les règles et contraintes spécifiques des études en contrat de professionnalisation (y compris maquettes spécifiques et calendrier d'alternance de la spécialité). Les compétences cibles étant les mêmes qu'en formation initiale, le diplôme délivré est le même.
Il existe deux dispositifs administratifs pour réaliser une alternance sur la *5ème* année : le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage.
"À l'université de Tours, les élèves ingénieurs en contrats de professionnalisation sont inscrits sous le statut de stagiaire de la formation continue avec un parcours dit en insertion. Le stagiaire suit sa formation au sein d'un groupe d'étudiants en formation initiale. Son document de référence est le livret de la spécialité dans laquelle il suit son cursus."

En 5ème année, l'élève ingénieur a également la possibilité d'effectuer :

- *un **double diplôme** dans un établissement partenaire*
- *une **certification***
- *une **mobilité** (hors contrat d'alternance en 5A) dans le Réseau Polytech (§ 6.2)*

Ces opportunités sont soumises à étude des dossiers.

Une double inscription en master Mécanique à Polytech Tours est possible en parallèle de la 5ème année, sauf si l'élève ingénieur effectue une mobilité académique.

3. Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école

3.1 Commissions préparatoires au jury d'école

Les commissions préparatoires au jury d'école sont propres à chaque spécialité, elles sont constituées au minimum *du directeur des études, des responsables d'année, du responsable de département et des enseignants faisant partie de l'équipe pédagogique.* Les commissions préparatoires sont réunies à la fin de chaque semestre et à l'issue des épreuves complémentaires ; elles examinent les résultats des élèves ingénieurs et formulent un avis pour chacun : validation des UE, validation de semestre, passage dans l'année supérieure, validation de formation pour les élèves ingénieurs de cinquième année, autorisation de se réinscrire dans la même année, réorientation, prescription d'un programme d'épreuves complémentaires, etc… Cet avis est transmis au jury d'école.

Les délibérations des commissions préparatoires ne sont pas publiques. Les membres des commissions préparatoires ont obligation de réserve.

Les avis qui en résultent ne doivent en aucun cas être communiqués aux élèves ingénieurs.

A Polytech Tours, en parallèle des commissions préparatoires propres à chaque spécialité, des commissions spécifiques se réunissent pour étudier :

- *la validation de la mobilité internationale (GRIP)*
- *le niveau d'anglais (commission Langues)*
- *le niveau de français des élèves recrutés sur diplôme étranger (commission Langues)*
- *la validation des labels proposés par l'école*

Ces commissions ont pour rôle d'examiner les dossiers des élèves ingénieurs et de formuler un avis pour chacun sur les critères mentionnés en vue d'informer le jury d'école.

3.2 Jury d'école

Le jury d'école est constitué au minimum du directeur de l'école qui le préside, du responsable des formations et de tous les responsables *directeurs des études* de spécialité. Le jury d'école est réuni à l'issue de chaque semestre, à l'issue des épreuves complémentaires et pour la clôture de l'année.

Le jury d'école est souverain. Il examine les avis des commissions préparatoires en veillant à l'homogénéité des avis rendus pour les différentes spécialités. Il peut ainsi être amené à prendre une décision différente de l'avis d'une commission préparatoire.

Les délibérations du jury d'école ne sont pas publiques. Les membres du jury d'école ont obligation de réserve. Les procurations ne sont pas autorisées. Seul le président du jury est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité au responsable des formations et/ou aux responsables de spécialités concernés.

Toute demande de révision de la décision du jury, sous réserve d'un élément nouveau susceptible de modifier la décision prononcée, doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au directeur de l'école dans un délai de deux mois maximum après publication des résultats. En cas de recevabilité du recours un nouveau jury d'école devra statuer.

La décision du jury est seule créatrice de droit. Elle peut être remise en cause pour illégalité de procédure.

Calendrier des JURYS	*Semestres impairs S5 S7 S9*	*Début mars 2027*
	Semestres pairs S6 S8	*Début juillet 2026*
	Année 3A 4A	*Début septembre 2027*
	Année 5A, puis Diplôme (stage, B2, mobilité internationale)	*Début octobre 2027 et début novembre 2028*

Ce calendrier est donné à titre indicatif. A l'issue des jurys un procès-verbal des décisions est édité et publié.

3.3 Compétences du jury d'école

Les compétences du jury d'école portent sur :

- la validation des UE et l'octroi des ECTS associés ;
- la validation des semestres et des années ;
- l'autorisation de passer des épreuves complémentaires et la détermination des modalités associées ;
- l'autorisation et les modalités de redoublement ou de réinsc ription dans la même année en cas de scolarité interrompue pour raisons exceptionnelles ;
- la non-autorisation à poursuivre le cursus ingénieur ;
- l'attribution du diplôme d'ingénieur aux élèves ingénieurs de cinquième année.

4. Conditions de validation et poursuite du cursus de formation

4.1 Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années

Toute UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 ou dont le grade dans la nomenclature ECTS est supérieur ou égal à E, est validée. Une UE peut également être validée par compétences.

La validation de l'UE atteste l'acquisition des apprentissages visés par celle-ci.

Un semestre est validé si toutes les UE du semestre sont validées.

Une année est validée si les deux semestres sont validés.

Il n'y a pas de compensation entre les UE ni entre les semestres.

En cas de non-validation d'une UE, le jury peut autoriser l'élève ingénieur à passer des épreuves complémentaires pour la valider.

Le passage des épreuves complémentaires n'est pas un droit ; l'autorisation en est donnée par le jury d'école, qui tient compte notamment de l'assiduité de l'élève aux différents enseignements. Dans ce cas, pour les UE ajournées, les épreuves complémentaires ne sont pas un droit, le jury peut demander à l'élève de repasser de façon obligatoire des épreuves complémentaires dans les modules ou enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20. Les modalités des épreuves complémentaires, écrites ou orales, sont laissées à l'appréciation du jury, et les élèves en sont informés. La passation de l'épreuve complémentaire ne donne pas obligatoirement lieu à une note et ne remplace en aucun cas la note initiale mais donne lieu si l'épreuve est réussie à des points de jury permettant la validation de l'UE.

La validation de l'année est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC (600 fin 3A ; 735 fin 4A). La barre seuil 4A ne peut être validée que par un TOEIC officiel.

Pour les élèves ingénieurs autorisés à redoubler, en cas d'échec en fin d'année au seuil minimum TOEIC, une année spécifique « Objectif Réussite Anglais » peut être proposée à l'élève défaillant en anglais.

4.2 Modalité d'octroi des ECTS

Les crédits ECTS *avec leur grade* sont octroyés pour les UE validées. Les crédits ECTS sont capitalisés. Ils sont conservés, même en cas de redoublement ou d'échec définitif.

4.3 Conditions de poursuite du cursus de formation

Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève ingénieur est autorisé à suivre le semestre pair de la même année.

Les élèves ingénieurs ayant validé les deux semestres de leur année *et obtenant un niveau TOEIC supérieur au seuil minimum (600 fin 3A ; 735 fin 4A),* peuvent s'inscrire en année supérieure. *La barre seuil 4A ne peut être validée que par un TOEIC officiel.*

Les autres élèves ne seront pas autorisés à poursuivre leur formation, sous réserve de l'article 4.4 « Redoublement » ci-après.

Le jury d'école peut proposer une nouvelle inscription de l'élève ingénieur dont la scolarité a été interrompue pour des raisons exceptionnelles. Cette année supplémentaire n'est pas comptabilisée comme un redoublement.

Tout élève ingénieur ayant rencontré des difficultés particulières (matérielles, familiales, de santé, etc) doit en informer au préalable la commission préparatoire de sa spécialité par lettre ou s'adresser directement à l'un des membres de la commission, s'il souhaite qu'elles soient prises en compte lors des délibérations.

4.4 Redoublement

Le redoublement n'est pas un droit.

Sur décision de jury un élève ingénieur qui n'a pas validé toutes les UE de son année peut être autorisé à se réinscrire *dans la même année*. Une seule réinscription au titre du redoublement est autorisée dans le cycle ingénieur.

Lorsque le jury autorise un redoublement, celui-ci donne lieu à un **contrat pédagogique** signé avec l'élève, précisant notamment l'organisation pédagogique de l'année et les modalités de validation de la ou des Unités d'Enseignement redoublées et les crédits ECTS correspondants et/ou de la barre TOEIC 600 3A / 735 4A. *Le contrat pédagogique prévoit les adaptations liées aux modifications de maquettes.*

En cas de redoublement, le règlement des études de référence est celui de la promotion dans laquelle progresse l'élève ingénieur.

En cas de redoublement, si l'élève ingénieur s'est inscrit dans un projet de mobilité académique en année supérieure, celle-ci est annulée. Le partenaire international est informé que l'élève n'est pas autorisé au départ.

En pratique :

Conditions de redoublement à l'issue de l'année : *L'élève ingénieur conserve une UE si et seulement si la moyenne de cette UE est supérieure ou égale à 10. Les notes globales des UE acquises antérieurement à l'année de redoublement, les crédits ECTS et la validation du stage sont systématiquement conservées.*

Pour les élèves ingénieurs autorisés à redoubler, en cas d'échec en fin d'année au seuil minimum TOEIC, une année spécifique « Objectif Réussite Anglais » peut être proposée à l'élève défaillant en anglais. Le dispositif ORA permet d'accompagner la réussite de l'élève en anglais. Le suivi de ce dispositif est difficilement compatible avec le redoublement de plusieurs UE de spécialités.
Une possibilité est offerte à l'élève ingénieur d'effectuer un stage facultatif lors de l'année de redoublement. Ce stage devient obligatoire dès lors que l'élève ingénieur le choisit.

5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation

5.1. Certification du niveau d'anglais

Les ingénieurs exercent leur activité dans un contexte international. La CTI estime donc indispensable de donner aux élèves ingénieurs une formation qui les confronte de manière pratique à la dimension internationale et exige à ce titre un niveau minimal en anglais pour la délivrance du diplôme (R&O 2026).

Le niveau d'anglais visé à l'issue d'une formation d'ingénieur est le niveau C1 défini par le « cadre européen commun de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe (CECRL). Un élève ingénieur n'ayant pas validé le niveau B2 ne pourra en aucun cas être diplômé.

Le niveau d'anglais est évalué par l'ensemble des résultats obtenus par l'élève ingénieur. Une certification externe reconnue et passée dans un centre agréé au cours du cycle ingénieur sera prise en compte dans l'appréciation du niveau d'anglais de l'élève ingénieur.

Le TOEIC est le test choisi par le réseau Polytech. Le niveau d'anglais demandé requiert un score minimum au TOEIC de 785. Sur autorisation préalable *des chargés de mission Langues de Polytech Tours*, d'autres tests pourront être pris en considération en alternative au TOEIC.

Pour les étudiants en situation de handicap *reconnue par le service de santé étudiante (SSE)*, l'école *pourra adapter* la procédure de certification en accord avec les recommandations de la CTI (fiche thématique Langues 21/03/22). *Le niveau d'exigence en anglais pour le diplôme est inchangé. Une évaluation adaptée qui tiendra compte des spécificités et difficultés de l'élève pourra être organisée.*

Pour être diplômés, les élèves de Polytech Tours doivent participer à une session officielle de TOEIC au sein de l'école.

En pratique :

La session officielle de TOEIC, qui est organisée au S7 ou au S8 en fonction de la situation de l'étudiant (score TOEIC barre, mobilité etc.), est prise en charge financièrement par l'école. Le planning et les modalités d'inscription sont listés ci-dessous.

<table>
<tr><td rowspan="7">Calendrier des sessions TOEIC 2026-2027
(sous réserve de modification de dates)</td><td>Date</td><td colspan="2">Inscriptions</td><td>Date limite d'inscription</td></tr>
<tr><td>24/09/2026</td><td colspan="2" rowspan="3">Inscriptions sur le sondage CELENE après l'invitation des scolarités auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance</td><td>10/09/2026</td></tr>
<tr><td>11/12/2026</td><td>26/11/2026</td></tr>
<tr><td>11/02/2027</td><td>28/01/2027</td></tr>
<tr><td>11/12/2026</td><td colspan="3">TOEIC réservé aux étudiants de 4A, ayant obtenu plus de 800 au TOEIC barre de 3A</td></tr>
<tr><td>15/04/2027</td><td colspan="3">Automatique par les enseignants d'Anglais ou au CRL ou sur le sondage CELENE et auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance</td></tr>
<tr><td>17/06/2027</td><td>Inscriptions sur le sondage CELENE après l'invitation des scolarités auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance</td><td>01/06/2027</td></tr>
</table>

*Pour tout TOEIC de rattrapage passé en dehors de l'école, il est nécessaire d'envoyer le résultat officiel **au plus tôt** à la scolarité, même s'il est inférieur à 785.*

5.2. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus

Pour être diplômé d'une école dans une spécialité donnée, il faut avoir réellement effectué au moins **trois semestres de formation dans l'école** durant les 6 derniers semestres de sa formation (ou durant les 4 derniers semestres en cas d'intégration en 4A)[6].

Seuls peuvent être diplômés les élèves ingénieurs ayant validé :

- la cinquième année
- le niveau B2 en langue anglaise *(attesté par un 785 minimum au TOEIC)*
- le niveau B2 en langue française *pour les étudiants étrangers non-francophones*,
- la mobilité internationale *(16 semaines minimum)*
- le nombre minimal de semaines de stage.

*Les élèves admis dans le cycle ingénieur sur diplôme étranger (DE3 et DE4) doivent aussi faire la preuve d'une validation du **niveau B2 en français** pour être diplômés. Polytech Tours propose une session officielle de TCF 7/01/2027 (inscription avant le 26/11/2026)*

Pour les modalités de validation de l'expérience internationale, se reporter au livret de la spécialité.

Les attestations de diplômes sont établies à l'issue de la délibération du jury d'école et sont mises à la disposition des élèves. Le diplôme est délivré par le Président de l'université conformément à la décision du jury d'école, dans la spécialité dans laquelle l'élève ingénieur est inscrit. Il est signé par le Directeur de l'école, le Président de l'université et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Il confère le grade de master.

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation, mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, obtient une attestation de suivi de la formation, mentionnant qu'il a obtenu la totalité des UE de la formation mais qu'il n'a pas satisfait à toutes les conditions requises pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. Il n'est plus élève ingénieur de l'école et aucune formation supplémentaire ne lui sera délivrée.

Dans le cas d'élèves en situation de handicap reconnue, l'école pourra adapter sa procédure et propose, sur la base d'une évaluation médicale reconnue par le service ad hoc de l'Université, un *contrat-d'adaptation établi entre l'équipe pédagogique, l'équipe d'enseignants de langues, les référentes handicap et l'étudiant*. Ce dernier précise les aménagements ou modalités de compensation de la certification externe du niveau d'anglais (ou de français pour les étudiants non francophones), de la mobilité internationale ou du nombre de semaines de stage. Le jury d'Ecole pourra prendre en compte la situation de handicap pour valider la diplomation.

[6] L'un des 3 semestres académiques pourra être réalisé dans un établissement académique partenaire avec lequel l'école a noué des liens de partenariat avérés (dispositif de formation, de recrutement et d'assurance qualité co-construits entre les deux établissements) (CTI R&O 2026).

5.3. Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, dispose, pendant les deux années qui suivent sa dernière inscription, d'une possibilité de réinscription universitaire pour justifier de celles-ci *(**obtention du niveau requis en anglais / français, expérience internationale**)*. Les exigences pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'école pour la spécialité où il a obtenu la totalité des UE de la formation, sont celles qui prévalaient lors de l'année où il a obtenu l'attestation de suivi de formation.

Une délégation du jury au directeur de l'école lui permet de délivrer une attestation d'obtention du diplôme dès que l'élève ingénieur ajourné produit la certification manquante sans attendre le prochain jury qui sera chargé de prendre acte de la réussite définitive de l'élève.

Passé le délai de deux ans, une procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou VES (Validation des Études Supérieures) pourra conduire à la délivrance du diplôme d'ingénieur suivant les modalités en vigueur pour la VAE et la VES.

6. Mobilité

6.1. Transfert dans le réseau en fin de 3ème année

- Un élève ingénieur en FISE, ayant validé sa 3ème année peut demander à bénéficier d'un transfert dans une autre spécialité FISE du réseau Polytech. Ce transfert est éventuellement soumis à une obligation de s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.
- Un élève ingénieur en FISE, admis à redoubler sa troisième année peut demander à bénéficier d'un transfert. Il devra s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.
- Un élève ingénieur en FISE, non autorisé à poursuivre sa scolarité dans son école ne peut bénéficier du transfert dans une autre école du réseau.

L'élève ingénieur doit demander au plus tôt l'autorisation au responsable de sa spécialité d'origine puis prendre contact avec le responsable de la spécialité d'accueil. *Une fiche de transfert est fournie en annexe 1 et disponible en scolarité.* **La date limite de la demande est le 31 mai**. La décision de transfert et de réinscription éventuelle en troisième année est prise par les directeurs des écoles concernées sur proposition des responsables de spécialité, dans le respect de son classement à l'entrée de la troisième année. Si une nouvelle inscription en troisième année est préconisée, elle entre dans le décompte des années de scolarité de l'élève.

Lorsque le transfert a lieu, l'élève est inscrit dans l'école d'accueil en vue de l'obtention du diplôme de cette école.

Cette procédure s'applique également aux élèves ingénieurs 3A FISA en provenance de PeiP, sous réserve que ces élèves aient bénéficié d'un classement d'admission dans le cycle ingénieur FISE en fin de PeiP. Un transfert depuis 3A FISA vers une spécialité FISE impliquera une inscription en FISE.

En pratique :

La demande de transfert est initiée par l'élève ingénieur auprès du responsable de la spécialité d'origine. La fiche transite ensuite via la scolarité interne de Polytech Tours (scolarite.polytech@univ-tours.fr) qui transmet la demande à la scolarité de l'école d'accueil. L'élève ingénieur est ensuite avisé par la scolarité des suites de sa demande.

6.2. Mobilité dans le réseau en fin de 4ème année

Seuls les élèves ingénieurs ayant validé leur quatrième année dans leur école d'origine peuvent être autorisés à suivre 1 ou 2 semestres *(hors contrat de professionnalisation)* de la cinquième année pour terminer le cycle ingénieur dans une autre école du réseau. Dans ce cas, l'élève ingénieur s'inscrit en cinquième année dans son école d'origine dont il obtiendra le diplôme s'il obtient les ECTS des UE de l'école d'accueil et conformément à l'article 5.2. Il doit s'acquitter de la totalité des frais d'inscription règlementaires dans son école d'origine et s'inscrire administrativement et pédagogiquement dans l'école d'accueil (sans frais supplémentaire). La procédure de demande de mobilité est identique à celle du §6.1 *(voir fiche en annexe 2)*.

Cette mobilité en 5ème année ne permet pas d'effectuer un contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage dans l'école d'accueil.

6.3. Mobilité nationale (hors réseau Polytech) et internationale

L'élève ingénieur qui effectue une partie de son cursus dans un autre établissement d'enseignement supérieur est lié par un contrat d'études établi entre son école et l'établissement d'accueil. Le contrat d'études décrit le programme d'études que l'élève ingénieur devra suivre et valider. Par ce contrat,

- l'établissement d'accueil s'engage à assurer les unités de cours convenues, en procédant si nécessaire à un aménagement des horaires,
- l'élève ingénieur s'engage à suivre le programme d'études en le considérant comme une partie intégrante de sa formation,
- l'école s'engage à garantir une reconnaissance académique totale de la période d'études effectuée dans l'établissement d'accueil, sous réserve de l'obtention des crédits stipulés dans le contrat d'études.

Les modalités de conversion des notes obtenues en mobilité ainsi que les modalités de rattrapage des épreuves non validées peuvent être obtenues auprès du Correspondant Relations Européennes et Internationales de la spécialité.

7. Règlement des épreuves d'évaluation

Pour se présenter à une épreuve d'évaluation, un élève ingénieur doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

7.1. Accès des candidats aux salles d'examen

L'élève ingénieur doit :

- se présenter impérativement sur le lieu de l'épreuve avant le début de l'épreuve ;
- avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée, carte ou pièce d'identité) ;
- s'installer à la place réservée en cas de numérotation des places.

L'accès à la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra autoriser à composer un candidat retardataire. Aucun temps complémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen ou la liste d'émargement.

7.2. Consignes générales

L'élève ingénieur doit :

- utiliser le matériel expressément autorisé et mentionné sur le sujet d'épreuve ;
- utiliser les copies et les brouillons mis à disposition par l'administration ;
- remettre sa copie au surveillant à l'heure indiquée pour la fin des épreuves.

L'élève ingénieur ne peut pas :

- quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, dans la première moitié de la durée de l'épreuve après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise.

Les élèves ingénieur qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un.

Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- d'utiliser tout moyen de communication (téléphone portable, microordinateur, objets connectés...) sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- d'utiliser l'IA générative sans autorisation spécifique ;
- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice…) ;
- d'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

7.3. Infraction, plagiat, fraude

Toute infraction aux instructions énoncées au 7.2 ou tentative de fraude dûment constatée entraine l'application des articles R.712-9 à R 712-46 et R811-10 et R 811-11 du code de l'éducation relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, documents sur internet, travail d'un autre élève, IA). Le **plagiat** est une **fraude.**

En cas de fraude, l'élève ingénieur est susceptible d'être déféré en section disciplinaire de l'établissement et s'expose aux sanctions suivantes :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans - cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans ;
- L'exclusion définitive de l'établissement ;
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue ci-dessus et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraine, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours.

8. Evaluation des compétences

Polytech Tours est engagé depuis plusieurs années dans une démarche compétences pour ses formations d'ingénieurs. Au cours de l'année 2025-2026, un travail de révision des référentiels des compétences a été mené dans chaque spécialité pour les réduire à quatre blocs de compétences (voir figure 1 annexe 3).
La démarche compétences consiste à :

- ***Décrire le profil des diplômés des spécialités d'ingénieurs en termes de compétences à acquérir.*** *Ce travail est validé par les conseils de perfectionnement de chaque spécialité.*
- *I**dentifier les situations de formation** qui participent à l'acquisition par les élèves ingénieurs de ces compétences, et les situations lors desquelles celles-ci pourront donner lieu à une évaluation*
- ***Evaluer les compétences** lors des situations définies. (voir figure 2 annexe 3). Le projet inter spécialités d'année 3 et les stages d'années 4 et 5 sont soumis à une évaluation des compétences. À terme, le projet collectif d'année 4 et le projet Recherche et Innovation d'année 5 le seront également.*
- ***Suivre et valider les compétences**. Les tuteurs professionnels sont sollicités lors des stages. Les données saisies par les étudiants sont susceptibles d'être utilisées à des fins statistiques en vue d'améliorer la qualité des formations et des dispositifs.*

ANNEXE 1 - FICHE DE TRANSFERT INTRA POLYTECH EN 3EME ANNEE

Demande de transfert d'un élève ingénieur FISE (ou d'un élève ingénieur FISA en provenance d'un PeiP)

A la fin de la troisième année, dans le respect de son classement d'admission dans le cycle ingénieur FISE

cf.§ 6.1 du règlement des études du réseau Polytech

Année universitaire …….

ÉCOLE D'ORIGINE : Polytech …….
Spécialité……

ÉCOLE DEMANDÉE : Polytech ……
Spécialité……

Nom …….. Prénom ……
Adresse postale……
Courriel ……..
Téléphone ……..……
Date Signature

AVIS DE L'ÉCOLE D'ORIGINE :

Respect du classement d'admission : □ validé □ non validé (1)

□ Avis favorable □ Avis réservé □ Avis défavorable (1)

Responsable de spécialité : Directeur de l'école : Cachet de l'école
Date Date

Signature Signature

Date limite de dépôt du dossier à l'école d'origine : 31 mai
(1) Rayer la mention inutile

DECISION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE

□ Accepté en : □ année 3 □ année 4*
Spécialité……
(sous réserve de validation de l'année ou d'autorisation de redoublement)

□ Refusé Motif du refus : ……..

Responsable de spécialité : Directeur de l'école : Cachet de l'école
Date Date

Signature Signature

Pièces à fournir : relevé de notes du S5, lettre de motivation.

* (année 4 impossible en cas de décision de redoublement)

ANNEXE 2 - FICHE DE MOBILITE INTRA POLYTECH EN 5EME ANNEE

Demande de mobilité d'élèves ingénieurs

En cinquième année (hors contrat de professionnalisation)

*cf.§ 6.2 du règlement des études du réseau Polytech**

Année universitaire concernée ……
L'élève ingénieur doit être inscrit dans son école d'origine où il s'acquitte de la totalité des frais d'inscription.

Durée de la période de mobilité : □ Semestre 9 □ Année complète (1)
En cas de mobilité sur l'année complète, la convention de stage est signée par l'école d'origine et le suivi du stage et la soutenance sont gérés par l'école d'accueil

ECOLE D'ORIGINE : Polytech ……
Spécialité……
ECOLE D'ACCUEIL : Polytech……
Spécialité……

Nom …….. Prénom ……
Adresse postale
……
Courriel ……
Téléphone ……
Date Signature

Pièces à fournir : relevé de notes des semestres S5, S6 et S7, lettre de motivation.
Date limite de dépôt du dossier à l'école d'origine: 31 mai

1 - ACCORD DE L'ECOLE D'ORIGINE

Sous réserve de validation de l'année en cours

□ Accepté □ Réservé □ Refusé (1) Cachet de l'école

Responsable de la spécialité
Date

Signature

Directeur de l'école
Date

Signature

2 - ACCORD DE L'ECOLE D'ACCUEIL

□ Accepté □ Refusé (1) Cachet de l'école

Responsable de la spécialité
Date

Signature

Directeur de l'école
Date

Signature

(1) rayer la mention inutile

ANNEXE 3 – REFERENTIELS DES COMPETENCES

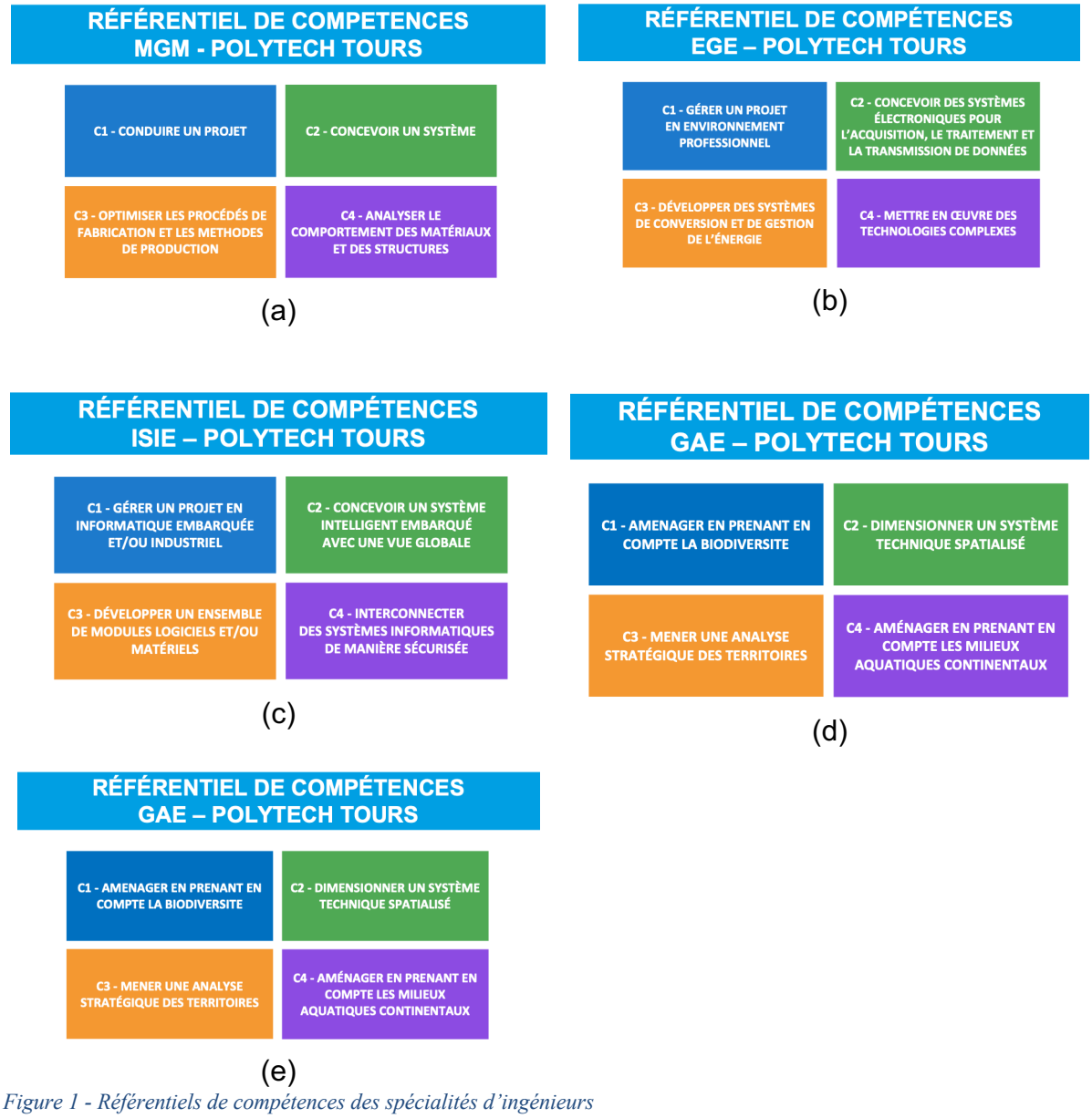
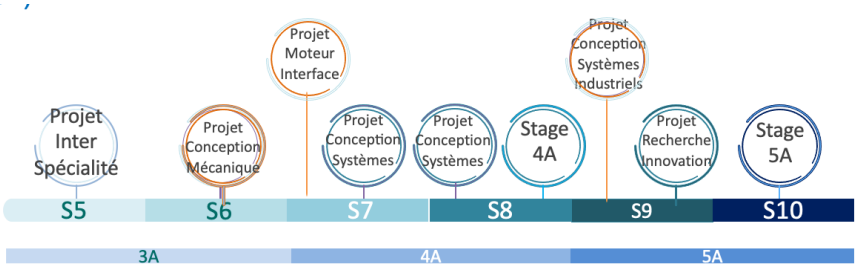
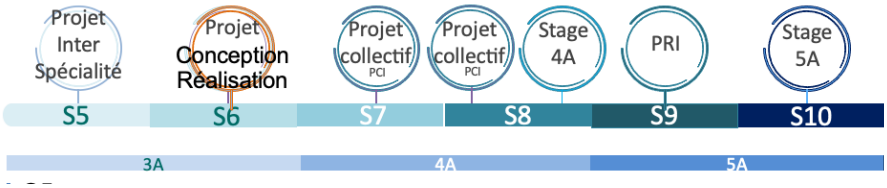


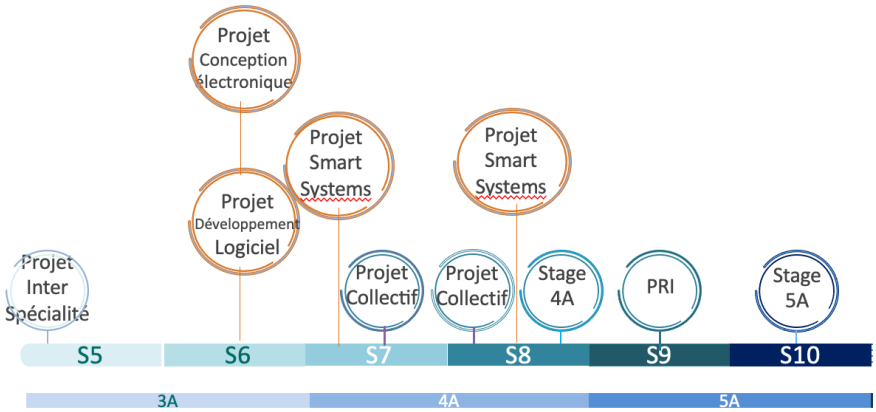
Figure 1 - Référentiels de compétences des spécialités d'ingénieurs



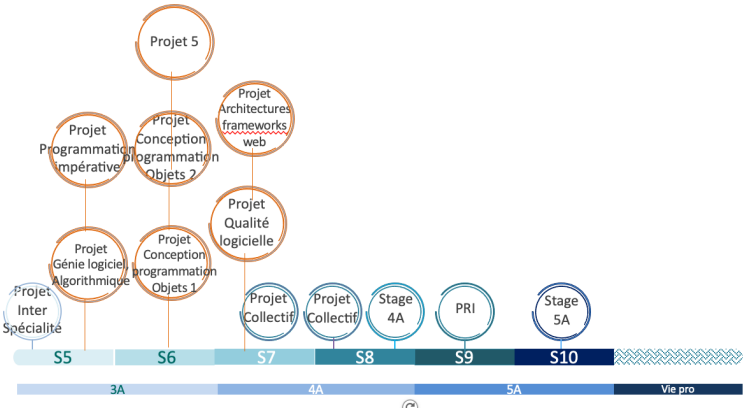
1. Spécialité MGM



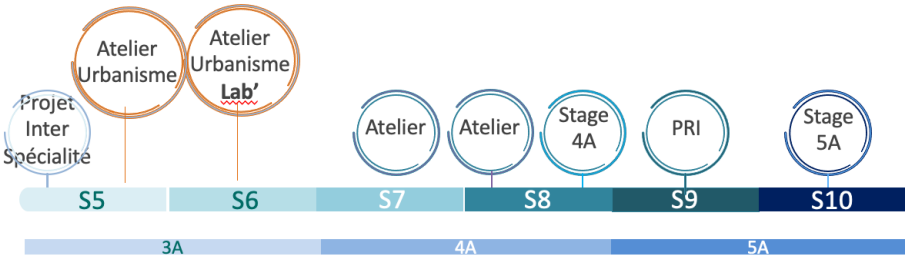
2. Spécialité EGE



3. Spécialité ISIE



4. Spécialité GAE



5. Spécialité INFO

Figure 2 - Cartographie des activités de mise en situations complexes et authentiques de chaque spécialité d'ingénieurs

REGLEMENT INTERIEUR

de Polytech Tours

1. Règlement intérieur

1.1. Comportement – statut de l'élève

L'école est un lieu de travail mais aussi un lieu de vie, partagé entre tous ses usagers, élèves et personnels. Chaque élève est accueilli en citoyen majeur et responsable ; il peut y trouver une grande latitude d'action pour ses études et y exercer sa capacité d'initiative. Mais le respect des autres, le souci du bien commun et le sens des responsabilités imposent à tous certaines règles de conduite.

Sont formellement interdits :

- de manger et de boire dans les salles informatiques,
- de fumer dans les locaux de l'école (décret anti-tabac du 1er novembre 1992),
- d'utiliser les téléphones portables et autres matériels similaires durant toutes les activités d'enseignement. Ces derniers doivent impérativement être éteints,
- le bizutage (loi du 17 Juin 1998),
- toute utilisation illégale d'œuvres écrites ou sonores, de logiciels ou de documentations informatiques (lois du 11 mars 1975, du 3 juillet 1985),
- toute fraude dans le contrôle des connaissances (par exemple lors des examens) : utilisation de documents non autorisés, communication entre les élèves. Toute fraude ou complicité de fraude est règlementée par le décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

Les événements et manifestations diverses : Toute manifestation au sein d'un des locaux de Polytech Tours ne doit pas se tenir en dehors des heures d'ouverture de l'Ecole sauf accord exceptionnel de la direction. Dans tous les cas, il convient d'établir une convention signée du directeur de l'Ecole. Ce document doit être retiré auprès du Responsable Administratif**, et ce au minimum 5 jours avant la date de la manifestation.**

Dans ce cadre, toute distribution de boissons alcoolisées est formellement interdite, et une attention particulière doit être portée à tout acte de VHSS (et le cas échéant, communiquer à la direction de l'école les faits observés et réprimandés, le plus rapidement possible)

Les définitions et le cadre juridique liés aux comportements de Violence, Harcèlement Sexuel et Sexiste (VHSS) sont définis dans la Charte de Bonne Conduite signée par chaque élève ingénieur à son entrée en 3ème année du cycle ingénieur.

1.2. Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le bizutage, le harcèlement et les discriminations

L'université a décidé de faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le bizutage, le harcèlement, toutes les formes de discrimination, une priorité absolue. Ces comportements sont des atteintes graves à la dignité humaine et à l'intégrité physique et psychologique des individus. Ils sont pénalement répréhensibles. Ils n'ont pas leur place dans notre établissement et seront combattus avec la plus grande fermeté.

C'est pourquoi, tout étudiant ou étudiante intégrant Polytech s'engagera à respecter les règles relatives à l'ordre et à la sécurité dans l'établissement, à favoriser un environnement sûr, inclusif et respectueux.

1.2.1 Tolérance zéro

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) : elles incluent tout comportement, actes ou propos à connotation sexuelle ou sexiste, non désiré et imposé à une personne portant atteinte à sa dignité, créant un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

-Le consentement doit être un OUI explicite, lucide et réciproque.
-Un silence ne vaut pas consentement, il peut être retiré à tout moment.
-L'état d'ébriété empêche de donner un consentement éclairé et l'alcool constituera une condition aggravante des délits et crimes sexuels.

La soumission chimique (administration de substances à l'insu de la personne) : Il est strictement interdit d'administrer à une personne, par quelque mode que ce soit et à son insu une substance psychotrope, un médicament, de l'alcool ou tout autre produit pouvant altérer son discernement ou le contrôle de ses actes. Cet acte lâche et dangereux est une violation du consentement, qu'il soit commis dans le but de commettre une agression ou sous couvert de plaisanterie.

Le bizutage : il se définit comme le fait d'amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors d'événements liés au milieu universitaire. Et il est important de noter que vous êtes victime de bizutage, même si vous êtes consentant ou consentante. Par exemple, forcer à consommer de l'alcool de façon excessive relève du bizutage.

Le harcèlement moral (cyberharcèlement) : Il se caractérise par des agissements ou des propos répétés qui ont pour objet de dégrader les conditions d'études ou de travail. Ces actes peuvent porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne, altérer sa santé physique ou mentale, ou compromettre son avenir universitaire et professionnel. Le harcèlement en ligne sur les réseaux sociaux, serveur, discord, WhatsApp, Messenger, … est soumis aux mêmes règles.

Les discriminations et les actes haineux (racisme, antisémitisme, LGBTphobie) : Constitue une discrimination toute différence de traitement non justifiée par la loi entre des personnes, fondées sur des critères tels que l'origine, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou l'apparence physique. Les propos ou actes haineux (injure, diffamation, provocation à la haine) à l'encontre d'un groupe ou d'un individu sont strictement interdits.

1.2.2 Des actes pénalement répréhensibles

Les différents comportements précités n'ont pas leur place dans notre établissement et constituent des infractions graves à la loi française.

Sanction pour les VSS : Selon la gravité, outrage sexiste, harcèlement, agression sexuelle, viol, Les auteurs s'exposent à des sanctions allant d'une amende de **750 € à 1 500 € pour un outrage simple (et jusqu'à 3 750 € si l'outrage est aggravé)** jusqu'à **15 ans de réclusion criminelle en cas de viol (peines aggravées selon les circonstances)**..

Sanction pour soumission chimique : Le seul fait d'administrer une substance à l'insu d'une personne pour altérer son discernement constitue **un délit puni de 5 ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende**. Si cette administration est suivie d'une agression sexuelle ou d'un viol, elle constitue une situation aggravante criminelle qui **alourdit considérablement les peines encourues** par l'auteur.

Sanction pour bizutage : Le bizutage constitue un délit. Il est puni de **6 mois d'emprisonnement et de 7500€ d'amende**. Les peines sont **doublées** si la victime est considérée comme vulnérable.

Sanction pour harcèlement moral et discrimination : Le harcèlement moral et les discriminations constituent des délits punis de peine pouvant aller jusqu'à **3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende**. Les injures ou provocation publique à caractère raciste, antisémite ou homophobe sont également lourdement sanctionnés par les tribunaux.

1.2.3 Procédures et sanctions disciplinaires de l'Université

Les actes de bizutage, de VSS, de soumission chimique, de harcèlement et de discrimination sont considérés comme des faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement et à la réputation de l'établissement.

Polytech et l'université de Tours appliqueront la plus grande fermeté.

- L'université signalera au procureur de la République toutes infractions précitées.
- La commission disciplinaire sera saisie systématiquement, pour les présumés auteurs, autrices et organisateurs.
- Les sanctions disciplinaires pourront aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Ce qui entraînera une interdiction à vie de poursuivre un cursus universitaire public en France.

1.2.4. Les obligations des associations

La vie associative est essentielle au dynamisme de l'école. Pour pouvoir fonctionner, les associations doivent obtenir et conserver le label « **Association étudiante de l'université de Tours** » qui les engagent à **respecter la Charte** de lutte contre les violences sexistes, sexuelles, le bizutage et les discriminations.

Il revient aux organisateurs de s'assurer qu'aucune pratique assimilable à du bizutage, du harcèlement, de la discrimination, de la soumission chimique ne se déroulera dans le cadre de leurs activités, notamment lors des soirées week-ends intégration.

L'université se réserve le droit de suspendre de retirer ce label en cas de trouble à l'ordre public ou atteinte à la réputation de l'établissement.

Sources :

- univ-tours.fr/l-universite/le-reglement-interieur-de-luniversite-de-tours
- Charte VSS & Bizutage
- Charte des manifestations festives
- Charte des associations étudiantes
- Règlement intérieur

Signalement des situations de violences, de harcèlement, de discriminations et de bizutage

A l'Université de Tours : Vous pouvez contacter



Au sein de Polytech : Vous pouvez rencontrer en toute confidentialité

Karine Savary (karine.savary@univ-tours.fr)
ou
Julie Gasparini (julie.gasparini@univ-tours.fr)
ou
Nathalie Batut (nathalie.batut@univ-tours.fr)

qui seront toujours présentes pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner.

Vous pouvez également écrire à la mission égalité de Polytech Tours mission.egalite.epu@univ-tours.fr qui vous orientera vers les services compétents.

Enfin vous pouvez contacter la référente VSS Aurore LHERITIER du site Portalis (aurore.lheritier@univ-tours.fr)

1.3. Charte informatique

« Charte de l'Université pour le bon usage de l'informatique et des réseaux » : Une charte du bon usage des moyens informatiques de l'Université de Tours définit les règles d'utilisation des ressources informatiques en précisant quels sont les droits et les obligations de chaque utilisateur.

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes et externes de l'établissement.
En outre les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans cette charte sont passibles de sanctions internes à l'établissement.

Elle est signée par chacun de nos élèves lors de son inscription.

1.4. Propriété industrielle

L'Université de Tours et ses partenaires de formation et de recherche mettent à disposition des élèves des matériels, documents, ouvrages, logiciels, etc. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être utilisés dans un autre environnement que celui qui leur a été défini, ni dans un autre but que celui de la formation des élèves. En particulier, l'usage d'un logiciel doit être strictement conforme aux dispositions prévues par la licence. Certaines activités peuvent demander le respect des règles de confidentialité.

1.5. Section disciplinaire

En cas de manquement à l'ensemble de ces règles, l'élève sera convoqué par la section disciplinaire de l'Université de Tours. Les sanctions encourues vont du simple avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement de l'enseignement supérieur.

2. Vie de l'étudiant

2.1. Organisation pédagogique

Un livret de spécialité complète le présent règlement des études en ce qui concerne :

- l'organisation pédagogique de la spécialité ;
- des précisions liées au règlement des études de Polytech Tours ;
- les options de dernière année, les filières et les parcours ;
- l'organisation des stages et projets ;
- le calendrier de l'année universitaire ;
- le contenu des enseignements.

Le livret commun de l'étudiant de Polytech Tours est porté à la connaissance des étudiants en début d'année universitaire. Le livret de l'étudiant propre à la spécialité est disponible en consultation électronique directement sur le site internet de l'école.

2.2. Horaires d'enseignement

Créneaux horaires : 8h15 - 10h15 ; 10h30 - 12h30 et 14h00 - 16h00 ; 16h15 - 18h15
Tous les jours de la semaine sauf le jeudi après-midi, le samedi après-midi et le dimanche.

2.3. Calendrier des interruptions pédagogiques

JOURS FÉRIÉS / VACANCES / PAUSE PÉDAGOGIQUE	Jours fériés	2026 : 1er novembre ; 11 novembre ; 25 décembre ; 2026 : 1er janvier , 29 mars, 14 et le 6 mai ; 14 juillet ; 15 août
	Vacances d'Automne	Du samedi 24 octobre au dimanche 1 novembre 2026 inclus (semaine 44)
	Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 inclus (semaines 52 et 53)
	Pause pédagogique de février	Du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2027 inclus (semaine 9)
	Vacances de Printemps	Du samedi 17 avril au dimanche 2 mai 2027 inclus (Semaines 16 et 17)
	Pont de l'Ascension	Du jeudi 6 mai au dimanche 9 mai 2027 inclus
	Pentecôte	Du samedi 15 mai au lundi 17 mai 2027 inclus

Ce calendrier peut être modifié pour s'adapter à des nécessités pédagogiques de spécialités. Les élèves ingénieurs en seront informés le jour de la rentrée.

2.4. Calendrier des jurys

Calendrier des JURYS	Semestres impairs S5 S7 S9	S5-S7 : début mars 2027 S9 : mi-mars 2027
	Semestres pairs S6 S8	S8 : mi-mai 2027 S6 : début juillet 2027
	Année 3A 4A	Fin août / Début septembre 2027
	Diplôme 5A (stage, B2, mobilité internationale, engagement citoyen)	Début octobre 2027 et début novembre 2027

Ce calendrier est donné à titre indicatif. A l'issue des jurys un procès-verbal des décisions est édité et publié.

2.5. Stages

Polytech Tours est engagé de longue date et dans la tradition des écoles d'ingénieurs dans une volonté permanente de faciliter l'insertion professionnelle de ses diplômés, notamment en intégrant aux formations dispensées des stages, et ce dès la 3ème année d'étude. Ces stages prennent évidemment des formes différentes, guidées à la fois par les spécificités pédagogiques et par les perspectives professionnelles recherchées par chaque spécialité.
Les stages jouent un rôle important dans la formation des élèves ingénieurs. Ils permettent aux élèves ingénieurs, non seulement de valider et de mettre en pratique les connaissances acquises lors de leur cursus, mais également de valoriser leur formation, d'appréhender précisément le monde du travail et, ainsi, d'entrevoir certaines caractéristiques de leur futur métier. Ce sont des occasions idéales pour préparer les futurs ingénieurs à la recherche d'un poste correspondant à leurs attentes une fois le diplôme obtenu.

Ainsi, au cours de leur cursus à Polytech Tours, les élèves ingénieurs seront amenés à partir chaque année en stage. Les modalités de ces stages (date, type, durée, évaluation) diffèrent selon les années d'étude et les spécialités. Toutes ces informations sont précisées dans le livret de spécialité.

Suivant les recommandations de la CTI, un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines (R&O 2026).

Depuis 2013, l'Université met à la disposition des élèves ingénieurs une *application web,* ***PSTAGE****, qui leur permet de saisir leur convention de stage en ligne.* PSTAGE est accessible dans l'Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.
L'élève ingénieur trouvera sur le site internet de l'université aux rubriques formations et orientation-stage-emploi toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.
Après avoir saisi sa convention, l'avoir fait vérifier et imprimer par la scolarité, l'élève ingénieur la fait ensuite signer par toutes les parties concernées.
Les modalités détaillées de cette procédure seront indiquées par la scolarité et le référent stage de chaque spécialité lors de **réunions obligatoires**.

La convention de stage doit IMPÉRATIVEMENT être signée par toutes les parties (l'élève ingénieur, le responsable des stages de la spécialité sur délégation du Président de l'Université de Tours, le responsable de l'entreprise, le tuteur en entreprise, le tuteur académique) AVANT LE DÉBUT DU STAGE. La date de fin d'une convention de stage ne peut aller au-delà du **31 aout**[7] de l'année en cours.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La **Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle** met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.
N'hésitez pas à les rencontrer au 60, rue du Plat d'Etain – Bât A - à Tours.
Elle vous propose :

- ✓ Des conseils personnalisés pour cibler les entreprises et préparer vos candidatures,
- ✓ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ✓ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : le Réseau Pro RPRO accessible via la page d'accueil du site Internet de l'Université www.univ-tours.fr
 ou directement sur https://rpro.univ-tours.fr/

Vous y trouverez bien sûr des offres de stage, de job étudiant, d'alternance et de premier emploi mais également des actualités et événements autour de ces thématiques : ateliers, visites d'entreprises, jobs datings, rendez-vous de l'emploi régionaux ou nationaux… ainsi que de nombreux conseils pour vos candidatures et démarches.

Vous bénéficiez d'un espace candidat personnel où vous retrouvez vos offres favorites, candidatures et pouvez configurer des alertes pour recevoir les offres correspondant à vos critères. Vous pouvez y mettre à jour votre profil et ajouter un CV pour améliorer votre visibilité. Découvrez également de très nombreux articles thématiques de notre partenaire Welcome to the Jungle sur "la vie au travail".

Rpro est accessible depuis votre ENT ou sur https://rpro.univ-tours.fr Rejoignez plus de 17 000 membres du réseau ! Etudiants, alumni, enseignants et recruteurs peuvent partager, déposer des offres, candidater et se rencontrer à travers cette plateforme !

Le **réseau Polytech** met à disposition de l'ensemble des étudiants un accès à un **career center Polytech** sur la **plateforme Jobteaser.** Les comptes sont créés en début d'année universitaire et l'accès est possible soit directement sur https://polytech.jobteaser.com/fr/users/sign_in?back_to_after_login=%2F soit en passant par le site Web de Polytech Tours,

[7] A titre dérogatoire, pour l'année universitaire 2025-2026, les étudiants de 5ème année peuvent terminer leur stage le 30 septembre 2026.

rubrique Les partenariats - Stages. Ce career center permet d'accéder à l'ensemble des offres de stages au niveau du réseau Polytech.

Un forum Stage-Emploi a lieu chaque année mi-novembre sur le site des Deux-Lions. Cette année retrouvez les entreprises le jeudi 19 novembre 2026.
Pour plus d'infos suivez les réseaux sociaux de Polytech Tours.

Une convention de partenariat a été signée le 27 juin 2014 entre 11 entreprises du secteur local, le rectorat et les Universités de Tours et d'Orléans. Cette convention vise à mieux accompagner les élèves en situation de handicap du lycée vers l'enseignement supérieur jusqu'à l'insertion professionnelle. Les élèves ingénieurs concernés peuvent se rapprocher de ces entreprises pour leur recherche de stage.

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...
Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » https://www.univ-tours.fr/formations/cles-de-la-reussite - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr

2.6. Mobilité internationale

Il y a plusieurs types d'accords :

- Les partenaires Erasmus sont propres à chaque spécialité,
- Les universités partenaires de Polytech Tours
 - (Liste sur https://polytech.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/international)
- Les partenaires de l'université de Tours

Selon l'université ciblée, les programmes de cours et les procédures diffèrent mais les principales étapes pour réaliser une mobilité d'études sont :

Recherche d'informations :

- Le site de l'université de Tours : https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-letranger
- Le correspondant REI du département
- Réunions d'informations (lors de la semaine internationale de Polytech et les réunions organisées par l'université)

Candidature :

- Auprès du correspondant REI de son département
- Doit contenir le programme d'études envisagé et motivé
- Des documents administratifs (selon la destination)

Sélection :

- Une analyse des candidatures se fera lors d'un jury REI qui prendra en compte le niveau de langues, la motivation de l'étudiant, le programme de cours envisagé, les notes obtenues. Le résultat de ce jury est affiché sur les panneaux d'affichage et sur celene, dans le cours "Espace d'échange de la commission REI"
- Les candidatures auprès des partenaires de l'université sont aussi sélectionnées par une commission universitaire.
- Certains partenaires se réservent le droit de refuser certains candidats

Inscription :

- L'étudiant est invité à s'inscrire auprès du partenaire
- A son arrivée, son programme d'études (Learning Agreement) doit être finalisé et signé par l'étudiant, l'université d'accueil et le correspondant REI de son département.
- Les démarches pour obtenir les bourses doivent être suivies scrupuleusement.

Fin de la mobilité / relevé de notes

L'étudiant doit s'assurer auprès de l'université d'accueil qu'il obtiendra bien son relevé de notes (Transcript of Records) qu'il enverra au correspondant REI. L'échec à une des matières suivies entraîne une non-validation de son semestre (sauf exception). Les crédits obtenus restent acquis.

Tout élève ingénieur en mobilité à l'étranger (en stage ou en semestre d'étude) doit justifier :

- de la souscription d'un **contrat d'assurance couvrant, à l'étranger, sa responsabilité civile ;**
- d'un enregistrement sur le **site Ariane** (à partir du site du Ministère des Affaires Étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/).

L'élève ingénieur doit également avoir pris toutes les mesures nécessaires, pour toute la durée de sa mobilité, afin d'assurer sa **couverture en cas d'accident, de maladie** *ou* des frais supplémentaires (logement, transports) pouvant survenir.

2.7. Modalités de validation de l'expérience internationale

Afin de faire état de son expérience internationale, chaque élève ingénieur peut s'appuyer sur les voies suivantes :

Séjour effectué dans le cadre de la mobilité internationale offerte tout au long des trois années d'études à Polytech Tours (stage conventionné à l'étranger, semestre ou année en mobilité internationale, semaines de travaux encadrés à l'étranger, convention d'échange entre entreprises pour les salariés) ;

- Diplôme post Bac obtenu dans un pays étranger ;

- Séjour effectué à l'étranger à titre privé (chantier de volontaires internationaux, travail d'été, séjour linguistique, ...). Afin de valider ces séjours, l'élève ingénieur doit apporter des pièces justificatives (visa, titre de transport daté, factures nominatives délivrées dans le pays visité, ...). Ces séjours sont tolérés pour validation de l'expérience internationale mais l'Ecole insiste fortement sur le fait qu'ils doivent être considérés en dernier recours et encourage l'étudiant(e) à entreprendre une mobilité académique ou un stage. Dans le cas de présentation de dossiers incomplets, la Commission REI de Polytech Tours ne validera pas la mobilité de l'étudiant(e), ceci pouvant conduire à sa non-diplomation.

Le jury d'école valide l'expérience internationale après proposition de la commission préparatoire « relations européennes et internationales ».

2.8. Service de Scolarité

Les personnels du service de scolarité gèrent votre dossier administratif, de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales…

La carte étudiante est un outil indispensable pour votre quotidien dans le monde universitaire (examens, bibliothèques, restauration…).
De format carte bancaire et alliant différentes technologies, elle sera votre titre d'identification visuel (photo intégrée) et électronique (salles sécurisées, émargement…) au sein de l'Ecole et de l'Université.
En raison de sa technologie avancée, cette carte nécessite une protection particulière.
Retrouvez toutes les informations relatives à votre carte Atout'Centre dans votre ENT.

ATTENTION, ne la perdez pas, il vous en coûterait 15€ pour la faire refaire.

LA CARTE ÉTUDIANTE EUROPÉENNE pour faciliter la mobilité étudiante
La carte a également pour objet de créer un statut d'étudiant à l'échelle européenne. Grâce à cette carte, un étudiant inscrit dans un établissement adhérent pourra faire valoir ses droits en tout lieu et auprès de tous les fournisseurs ayant défini une offre de service réservée aux étudiants.
Cette carte étudiante européenne établit une identité numérique et graphique commune à tous les étudiants d'Europe.



Tout étudiant inscrit dans un établissement adhérent à la carte européenne aura imprimé sur sa carte un QRCode qui stocke l'URL d'interrogation du service de vérification de statut de l'étudiant proposé par la plateforme d'échange.

Cependant, **l'étudiant garde la liberté de valider ou non son inscription dans le dispositif de la carte européenne. En cas d'adhésion**, les données suivantes seront transmises à la plateforme européenne (plateforme European Student Card Router ou ESC-R, géré par le CNOUS : esc.support@cnous.fr) : adresse mail de l'étudiant.e, le CSN (numéro unique) de la carte, son statut et sa date de fin d'inscription. La reconnaissance électronique du statut de l'étudiant à partir du QR-Code de sa carte sera alors activée et disponible sur tous les campus en Europe.

Les données étudiantes seront conservées de manière sécurisée. Elles sont supprimées en fin de droit ou sur demande de suppression par l'établissement. L'étudiant dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel ou leur rectification. Il a également le droit de retirer son consentement à tout moment. Vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

2.9. Santé - Aides Sociales et Financières - Vie Associative - Sport

2.9.1. Santé :

Prendre soin de sa santé, c'est réunir les conditions physiques, psychiques et sociales pour mener à bien ses études. Les professionnels du Service de santé étudiante (SSE) se tiennent à la disposition des étudiants de l'université de Tours et d'établissements conventionnés pour répondre à leurs besoins en termes de :

- Consultations individuelles, préventives mais aussi curatives depuis l'ouverture du centre de santé à Tours ;
- Prévention collective en proposant des actions menées par l'équipe des professionnels de santé et des Étudiants Relais Santé (ERS)
- Mesures d'accompagnement de diverses situations de handicap.

Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

60, Rue du Plat d'Etain / Bâtiment H (1er étage) / 37020 TOURS CEDEX 1 / ☎ 02.47.36.77.00 / sse@univ-tours.fr

Élève ingénieur en situation de handicap

L'élève ingénieur en situation de handicap doit prendre contact avec le Service de Santé étudiante (SSE). Un examen de son dossier médical permettra de statuer si l'élève ingénieur a besoin d'un accompagnement dans le cadre de ses études supérieures et s'il est nécessaire qu'il bénéficie de dispositions particulières pour sa réussite : majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire…

Ce rendez-vous est à renouveler chaque année.

Vous disposez d'une référente handicap qui sont à votre écoute, au sein de Polytech Tours :

- Référente handicap administrative : Madame Amélie PLUMEREAU (contact : amelie.plumereau@univ-tours.fr)

Dans ce cadre, dès que la situation de handicap d'un élève est connue, un suivi resserré est instauré au sein de Polytech Tours. Un contrat individuel d'inclusion et d'adaptation est mis en place ainsi que des rencontres avec l'élève ingénieur pour adapter le suivi des études et les évaluations en cas de situation sévère. L'élève ingénieur est informé de toutes les adaptations mises en œuvre pour favoriser sa réussite. Ces éléments sont consignés dans le dossier de l'élève ingénieur.

La Mission Handicap est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.
Mission Handicap : 60 rue du Plat d'Etain – Tours
Contact : handicap@univ-tours.fr

2.9.2. Aides sociales et financières

Aide au mérite : accordée aux étudiants titulaires d'une mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat et bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle spécifique. Plus d'infos sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/

Toutes les informations sur les aides :

- CROUS, Dossier Social Etudiant
- Aides à la mobilité Parcoursup
- Exonérations des frais d'inscription
- Aides alimentaires, vestimentaires
- Lutte contre la précarité menstruelle

Rendez-vous sur : https://www.univ-tours.fr/campus/vie-pratique/les-aides

L'aide à la mobilité internationale : Cette aide est limitée et s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un trimestre ou un semestre d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire. Ces derniers doivent constituer un dossier auprès de la Direction des Relations Internationales de l'Université
http://international.univ-tours.fr/ ou internat@univ-tours.fr

Le FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence) Cette aide se présente sous deux formes :

- Une aide ponctuelle qui concerne les étudiants rencontrant momentanément de graves difficultés.
- Une aide annuelle qui concerne les étudiants en situation de rupture familiale, d'indépendance avérée, de reprise d'études après l'âge de 28 ans**.**

Le CROUS de Tours (sur rendez-vous) 18 allée Ferdinand de Lesseps, 37200 Tours ☎ 09 72 59 65 65

2.9.3. Vie associative

Le FSDIE (Fonds de solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)
Ce fonds est constitué d'une somme prélevée sur les droits d'inscription réglés par l'étudiant afin d'aider les **actions d'amélioration de la vie étudiante et le développement de projets culturel, citoyens, sportifs, humanitaires.**
Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'Université dans la rubrique « vivre à l'université – Vie associative ». Ils doivent être déposés au SEF.

La culture : Le Passeport Culturel Etudiant (PCE), le sésame de la découverte culturelle à petit prix !
Plus de 60 lieux culturels partenaires vous ouvrent leur porte : théâtre, musique, opéra, festivals, cinéma, danse, musées... vous y trouverez forcément de quoi vous réjouir. *Optez pour une année riche de sensations et d'émotions avec votre **PCE**!*

Le programme : www.pce.univ-tours.fr ou sur Facebook et instagram @pce.univtours
Où acheter un PCE ?
• Lors de mon inscription, je coche la case PCE sur mon dossier d'entrée à l'université,
• Ou toute l'année au service culturel, bureau 109 A du site des Tanneurs, avec 8€ et ma carte d'étudiant.

Bonus
Vous avez le PCE ? On vous offre le Pass A la Culture (PAC) de l'université d'Orléans. Bénéficiez ainsi d'une multitude de réductions dans les salles, festivals… de toute l'académie (Astrolabe, Printemps de Bourges…).
Le PCE vous est proposé par le CROUS, la ville de Tours, le conseil départemental d'Indre-et-Loire, la DRAC Centre et l'université de Tours.

2.9.4. Sport

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) assure l'organisation, l'enseignement et l'animation des activités physiques, sportives et de plein Air.
Retrouvez toutes les informations sur https://www.univ-tours.fr/campus/accueil-sport-1/accueil-sport

Activités sportives dans le cadre de l'Université proposées par le SUAPS
De nombreuses activités sont mises en place par le SUAPS : Athlétisme, activités aquatiques, activités d'expression, sports collectifs, sports de raquettes, sports de combat, etc.
Vous pouvez choisir de pratiquer une activité en tant que loisir.

SUAPS - 14 avenue Monge - 37200 Tours - 02.47.36.70.24 - suaps@univ-tours.fr

Activités sportives dans le cadre de l'école proposées par le BDE – Club BDS
Le Club BDS offre des activités en sports collectifs et individuels (football, basket, volley-ball, tennis, etc...). Il représente Polytech Tours dans les différents championnats universitaires et dans les tournois des grandes écoles ainsi que lors des rassemblements du Réseau Polytech et autres manifestations locales comme les 10 & 20 kilomètres de Tours …
Club BDS – 64 avenue Jean Portalis – 37200 TOURS – Tél. : 02.47.36.14.06
polytech.bds.tours@gmail.com ; https://www.instagram.com/bdspolytechtours/

2.10. Outils numériques

L'Environnement Numérique de travail (ENT)
Vous pouvez accéder à distance aux informations de votre établissement (nouveautés, offre de formation, emploi du temps, cours en ligne,etc)



Cet espace de travail, d'échanges et de documentation sera incontournable pendant la durée de vos études à l'Université de Tours.
Grâce à l'identifiant sécurisé (mail + mot de passe) qui vous a été remis lors de votre inscription administrative et à une adresse internet http://ent.univ-tours.fr, vous pourrez accéder sur place ou à distance à tous les services en ligne de notre établissement : inscriptions pédagogiques, consultation des emplois du temps, cours en ligne, documentation électronique, messagerie,etc.
L'ENT est un véritable outil de travail et de communication entre vous, les enseignants, l'administration et les autres étudiants. Pensez à vous connecter régulièrement pour consulter votre messagerie, suivre les démarches d'inscription et les actualités de l'établissement.

Grâce au WIFI :

Vous pouvez accéder à internet à partir de l'ensemble des sites de l'Université. Il vous suffit de lancer votre navigateur internet à partir de votre ordinateur équipé d'une carte WIFI, puis de vous identifier (adresse mail, mot de passe).

La Bibliothèque de l'ENT
Dans la rubrique « Bibliothèque » de l'ENT, vous trouvez des informations pratiques pour mieux connaître et utiliser la bibliothèque et ses services.

Cette rubrique vous permet de gérer votre dossier lecteur et d'accéder en ligne à la documentation dont vous avez besoin.
La bibliothèque sur l'ENT, c'est :

- Faire des recherches bibliographiques de documents disponibles sur les sites de Tours et de Blois mais aussi sauvegarder vos recherches et leurs résultats, ou poursuivre ces recherches dans d'autres catalogues ou bases de données sur le web.
- Gérer votre dossier personnel : connaître la situation de vos prêts, prolonger des emprunts en cours, réserver des documents déjà empruntés par un autre lecteur, suggérer de nouveaux achats, transmettre vos demandes de PEB
- Consulter la documentation en ligne : revues en texte intégral, E-books, dictionnaires et encyclopédies, bases de données bibliographiques, travaux d'étudiants en ligne et en texte intégral.

La plate-forme pédagogique Celene (Cours En Ligne et Enseignement Numérique pour les Etudiants)
Pour accéder aux cours déposés par les enseignants et approfondir les enseignements en présentiel, la plate-forme pédagogique Celene vous propose :

- Des cours et travaux dirigés en ligne
- Des fichiers pédagogiques audio et vidéo
- Des quizz, tests de connaissances et sondages
- Des espaces de travail collaboratif
- Des forums de discussion, des chats, des Wiki

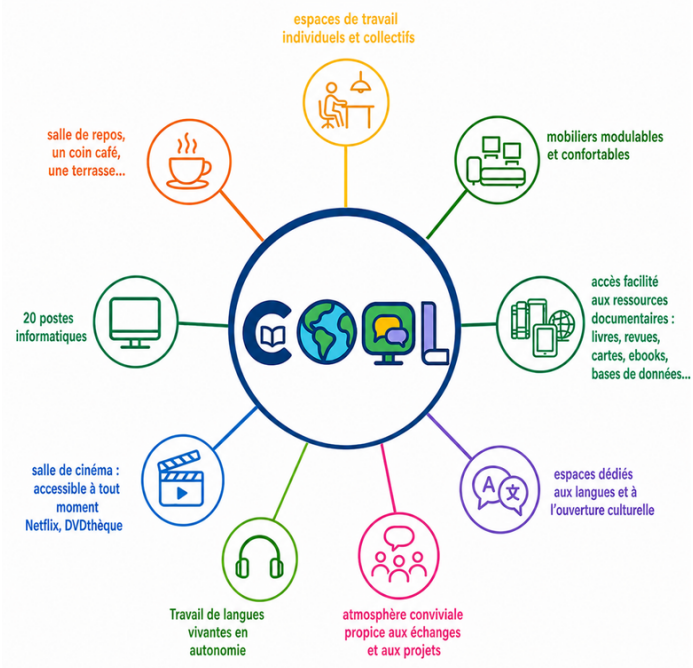
Office 365

L'université de Tours a souscrit à l'offre Microsoft Office 365 destinée aux universités, qui permet de disposer des services dans l'environnement professionnel (version en ligne ou locale). En plus des traditionnels outils de bureautique, les élèves ingénieurs disposent de :

- **Teams :** pour suivre en synchrone les enseignements à distance
- **OneDrive :** un espace de 1To est disponible pour stocker les documents de travail

2.11 Le COOL : Centre Ouvert Ouvrages et Langues

Quelle que soit votre spécialité, que vous soyez étudiants ou personnel~~,~~ vous êtes, à tout moment, bienvenus au COOL : un nouvel espace inspirant d'échanges et d'apprentissage !
Cet espace fusionne les bibliothèques spécialisées en Aménagement, Environnement, Informatique, Mécanique, Electronique et le Centre de Ressource en Langues, CRL de Polytech.
Conçu comme un lieu de vie, de travail et de découverte, le COOL propose un environnement chaleureux, flexible et stimulant pour apprendre autrement.
Que vous veniez pour emprunter un livre, réviser, travailler en groupe, pratiquer une langue, préparer un projet, lire, échanger ou simplement faire une pause ou déjeuner sur place avec votre propre repas, le COOL s'adapte à vos usages et à votre rythme.
Un espace de 745 m² pensé pour vous et avec vous, vous y trouverez :



Et surtout une équipe de professionnels disponible pour vous accompagner à chaque étape de vos recherches, pour vous orienter dans l'utilisation des ressources… dont un bibliothécaire américain pour vous entrainer à la pratique de l'anglais every day ! Vous y travaillerez aussi très souvent avec votre Team profs de langues !
Profitez des Châteliers, du coaching au quotidien et des temps forts (escape game, fêtes de Thanksgiving, St. Patrick's Day…) tout au long de l'année.

Suivez le programme dans la Cooletter et au COOL !
Pascale Le Halper (Responsable)
Emmanuelle Denis / Scott Onak
Ann Simonet (Correspondante langues)
Tél : 02 47 36 14 60 / Mail : bibliotheque.polytech@univ-tours.fr

2.12. BDE de Polytech Tours

Le BDE (Bureau Des Elèves) est l'association qui s'occupe des activités associatives étudiantes et qui rassemble les différents clubs et tous les services offerts aux élèves ingénieurs.
Les clubs du BDE sont les organes les plus actifs de l'association. Ils sont nombreux et variés et peuvent être créés à la demande d'un groupe d'étudiants motivés. Il s'agit souvent de services, de loisirs ou de participations à de grands concours. Leur liste est présentée dans un livret distribué en début d'année par le BDE.

Tout au long de l'année, le BDE vous proposera des événements et des soirées très variés tels qu'un barbecue (généralement en début et fin de d'année), la soirée de remise des diplômes, la soirée de noël, des soirées avec d'autres associations, ou encore des événements plus discrets comme une soirée cinéma, un apéritif après des examens, etc.

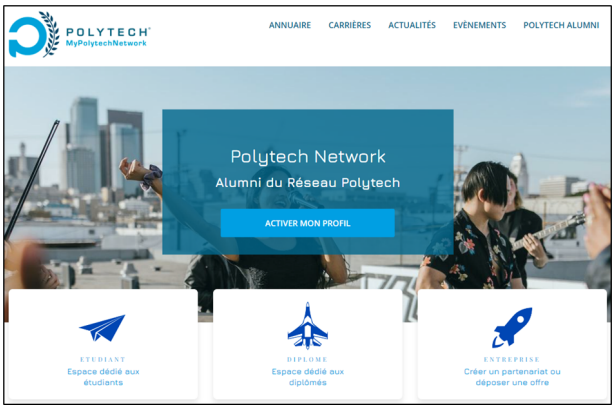
Chaque soirée est régie par un règlement arrêté par l'association ; de ce fait, chaque personne qui y participe se doit de le respecter. Le BDE se réserve le droit d'expulser de la soirée les contrevenants. **Rappel : une convention (BDE, Polytech Tours) doit obligatoirement être établie, auprès du Responsable Administratif de Polytech Tours, pour toute manifestation ayant lieu dans les locaux de Polytech Tours, et ce au minimum 5 jours avant la date de la manifestation.**
Dans ce cadre, toute consommation de **boissons alcoolisées est formellement interdite**.

2.13. Association des anciens : AIPT et Polytech Alumni

Être étudiant au sein de Polytech Tours, c'est faire un premier pas dans la famille Polytech qui compte plus de 100 000 diplômés dont 10 000 issus de Polytech Tours et des écoles qui lui ont donné naissance (EIT, E3i et CESA).

L'association **Anciens et Ingénieurs Polytech Tours (AIPT)** a pour mission de développer et d'animer le réseau des Ingénieurs et Anciens, diplômés de Polytech Tours mais aussi de favoriser les contacts entre les Anciens et les Élèves de Polytech Tours. Elle dispose d'une Base de Données des Anciens du réseau Polytech (base de données avec les contacts professionnels de tous les anciens mis à jour chaque année - accessible via www.aipt.eu). Elle contribue à l'évolution de la formation en tant que Diplômé (sièges au Conseil Plénier de l'École, participations aux Conseils de Perfectionnement de l'École...). Elle permet aussi de proposer différentes activités comme les traditionnels afterworks ou des conférences.

L'AIPT est un point d'entrée pour les recherches de stages ou pour avoir une meilleure vision des débouchés ou des types de postes accessibles après une formation à Polytech Tours. L'équipe est disponible pour échanger tout au long de votre cursus d'élève ingénieur et même après votre diplomation, pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Elle participe à la vie de Polytech Tours et propose, une fois par an, une rencontre à destination des 4A et 5A dans le but d'échanger avec des diplômés sur les débouchés professionnels.



Retrouvez-nous sur www.aipt.eu et également sur LinkedIn (Anciens et Ingénieurs de Polytech Tours - https://www.linkedin.com/company/85977616)

L'AIPT, au même titre que les autres associations d'anciens des écoles Polytech en France est membre de la **Polytech Alumni,** la fédération des Alumni du réseau Polytech (sous le même principe que la FEDERP - Fédération des Élèves du Réseau Polytech - pour les BDE du réseau Polytech)

3. Régime spécial d'études

- Qu'est-ce que le RSE ?

Le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant sous certaines conditions de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

- **Le fonctionnement du RSE ?**

L'étudiant doit remplir **un formulaire** et le déposer auprès de sa scolarité avec les pièces justificatives avant le 19 septembre de l'année en cours pour le premier semestre, et avant le 20 janvier pour le second semestre.
Les étudiants qui sollicitent RSE peuvent demander de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre. Le suivi de l'intégralité du cursus étant obligatoire à Polytech Tours, l'aménagement du cursus portera sur plusieurs années avec signature d'un contrat pédagogique stipulant précisément les enseignements à valider à chaque période.

A Polytech Tours, le choix du mode d'évaluation (CC ou CC et CT), la dispense du contrôle continu et la dispense de TD ou TP ne sont pas applicables.
Les étudiants RSE peuvent être autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir à l'appui l'emploi du temps le justifiant suffisamment à l'avance.

A Polytech Tours, chaque RSE fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique à chaque étudiant, signé par les parties prenantes. Il sera rédigé par le directeur des études de la spécialité en tenant compte des nécessités pédagogiques et de la situation spécifique de l'étudiant.

Les conditions pour pouvoir demander à bénéficier du RSE sont les suivantes :

1/ Étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 10h hebdomadaires couvrant au moins 1 semestre (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail).

2/ Étudiants élus CA, CFVU, CA du CROUS, vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence, directeurs adjoints des composantes, étudiants ayant des mandats électifs ou locaux.

3/ Étudiant en situation de Handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse…) Joindre un certificat du Service de Santé Universitaire (S.S.U.).

Retrouvez toutes les informations au paragraphe 2.9.1

Vous disposez de deux référentes handicap à votre écoute, au sein de Polytech Tours :
Référente handicap administrative : Madame Amélie PLUMEREAU (contact : amelie.plumereau@univ-tours.fr)

La Mission Handicap est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.
Mission Handicap : 60 rue du Plat d'Etain – Tours. Contact : handicap@univ-tours.fr

4/ Étudiant chargé de famille
Joindre une photocopie du livret de famille (parent d'un enfant de moins de 12 ans) ou une attestation médicale justifiant de l'apport de soins d'un ascendant ou un conjoint en longue maladie.

5/ Étudiant Sportif haut et bon niveau
Un dossier est à déposer chaque année sur le site du SUAPS pour candidater à ce statut.
Les sportifs de haut niveau sont inscrits sur liste ministérielle mais doivent aussi candidater auprès du SUAPS

https://www.univ-tours.fr/campus/accueil-sport-1

Vous disposez de 2 référentes sportifs de bon et de haut niveau à Polytech Tours :
Madame Amélie PLUMEREAU (contact : amelie.plumereau@univ-tours.fr)
Madame Claudine TACQUARD (contact : claudine.tacquard@univ-tours.fr)

6/ Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.
Sont concernés les étudiants inscrits dans une formation artistique de niveau supérieur/professionnel (par exemple au CRR, inscriptions en cycle professionnel spécialisé ou de perfectionnement). Toutes les informations sur la page https://www.univ-tours.fr/formations/etudier-autrement/statut-etudiant-e-artiste

En cas de motifs graves (ex-chômage des parents, décès d'un des parents…) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel par le président de l'université, après avis de la commission pédagogique de la mention et du directeur de la composante concernée.

4. Évaluation des enseignements et de la formation

Dans le cadre d'une démarche qualité, les actions suivantes sont menées afin de recueillir les avis des « parties prenantes » de nos formations.

Etudiants en formation
Un logiciel d'évaluation des activités pédagogiques (EVASYS) est en place. Les élèves ingénieurs doivent obligatoirement répondre aux enquêtes qui leur sont soumises. Une évaluation des enseignements est également réalisée sous la forme de réunions bilan. Ces évaluations sont réalisées en fin de semestre et d'année. D'autre part, une réunion mensuelle a lieu entre les représentants étudiants, les associations et le Directeur de l'Ecole.

Etudiants stagiaires
Sur la base de questionnaires, les organismes et entreprises d'accueil de nos stagiaires donnent une appréciation sur la formation. Les stagiaires répondent également à des questionnaires portant sur le vécu du stage. Des enseignants font un suivi en temps réel des stages.

Anciens étudiants et milieux professionnels
Le conseil de perfectionnement des spécialités, les enquêtes menées auprès des anciens étudiants sur les évolutions professionnelles et les contenus attendus, permettent également de mener une évaluation permanente des enseignements.

Nouveaux arrivants
Un questionnaire « Réseau Polytech » est rempli par les candidats admissibles lors des entretiens. Des questionnaires (école ou spécialité) sont soumis aux nouveaux arrivants.

MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS

Modalités de contrôle des connaissances

Les maquettes d'enseignements des 4 spécialités d'ingénieur dispensées en Formation Initiale sous Statut Etudiant sont décrites ci-après

Les élèves ingénieurs ont également la possibilité d'effectuer un programme d'échange académique leur permettant de valider 30 ECTS à l'international.

Une année d'études sous la forme d'un contrat de professionnalisation est également possible dans toutes les spécialités.Un livret spécifique décrit ce programme.

Un livret de spécialité décrit en détail les spécificités de chaque formation d'ingénieur.

La maquette mise en place dans le cadre de l'Objectif Réussite Anglais est présentée.

Version des maquettes des enseignements adoptée par le Conseil plénier le 29 juin 2026.

1. Diplôme d'ingénieur spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement »

1.1 Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 3 - S5

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Semaine de découverte de l'aménagement		40								
	Sciences de la vie et de la terre (SVT)		30								
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					x					
UE1.S5 - Projet inter spécialités											3
	Projet inter spécialités	4	18		8	100%	E/O			100%	
	22	4	18	0	8					100%	
UE2.S5 - Outils de l'ingénieur 1											9
	Socle informatique	22	20			100%	E			30%	
	Statistiques	14	28			100%	E			30%	
	Conception et dessin assistés par ordinateur		22			100%	E			20%	
	Géomatique 1		22			100%	E			20%	
	128	36	92	0	0					100%	
UE3.S5 - Environnement 1											9
	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	22	20			100%	E			33%	
	Politiques et usages de l'eau	22	20			100%	E/O			33%	
	Ecologie 1 : fondamentaux	22	20			100%	E/O			34%	
	126	66	60	0	0					100%	
UE4.S5 - Projet											4
	Atelier d'urbanisme 1		42			100%	E/O			60%	
	Théories et modèles de l'urbanisme		26			100%	E			40%	
	68	0	68	0	0					100%	
UE5.S5 - Anglais SHEJS											5
	Anglais scientifique		30			50%	O	50%	E	34%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		50%	E	50%	E	33%	
	Insertion professionnelle		2								
	IP1 - Projet voltaire		2								
	Environnement Economique de l'Entreprise	10	14								
	EEE1 - Introduction aux fondamentaux de l'économie générale	6						x			
	EEE2 - Jeux de création d'entreprise		14			x					
	EEE3 - Droit des sociétés	4						x			
	Ingénieur dans la Société	7		3							
	IGS1 - Sensibilisation à la Transition Ecologique et Sociétale (TES)	1		3							
	IGS2 - Ordres de grandeur pour comprendre la TES	6						x			
	Langue vivante 2		26			100%	E/O			33%	
	Management de projet et conduite participative			5							
	97	17	72	8	0					100%	
		123	310	8	8						
Volume horaire encadré total par élève (S5)		441									30
Volume horaire planifié total par élève (S5)		449									

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 3 - S6

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test fin S5) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test fin S5)		30								
	Remise à niveau français (obligatoire selon test d'entrée)			4							
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					x					
UE1.S6 - Outils de l'ingénieur 2											7
	Mathématiques appliquées	2	24			100%	E			25%	
	Théorie des graphes - Prétopologie	2	24			100%	E			25%	
	Système de Gestion de Bases de Données	2	24			100%	E			25%	
	Géomatique 2	2	24			100%	E			25%	
	104	8	96	0	0					100%	
UE2.S6 - SHEJS de spécialité											7
	Droit de l'urbanisme	14	14			100%	E			25%	
	Sociologie urbaine et de l'environnement	26	24			100%	E/O			50%	
	Représentation(s) de l'espace et du projet	14	14			100%	E			25%	
	106	54	52	0	0					100%	
UE3.S6 - Sciences et Techniques de spécialité											5
	Ecologie 2 : biodiversité	14	12			100%	E/O			33%	
	Géosciences	14	12			100%	E			33%	
	Fonctionnement des écosystèmes aquatiques et urbains	14	12			100%	E/O			34%	
	78	42	36	0	0					100%	
UE4.S6 - Projet											5
	Atelier d'urbanisme 2		30					100%	E/O	70%	
	Lab' (1 choix parmi 2)					100%	E/O			30%	
1 choix parmi 2	Initiation filière IMATGE			52							
	Initiation filière UIT			52							
	82	0	30	52	0					100%	
UE5.S6 - Anglais SHEJS											5
	Anglais de spécialité		30			50%	O	50%	E	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	16	18			40%	E/O	60%	E	50%	
	QVT, Inclusion et Diversité	6	4								
	QVTID1 - Droit du travail	6						x			
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		4					x			
	Ingénieur dans la Société	10	14								
	IGS3 - Cadre théorique DDRS	4						x			
	IGS4 - Démarche éthique		6			x					
	IGS5 - Méthode bilan carbone	2	8			x					
	IGS6 - Cycle conférences (2 au choix)	4									
	Management de projet et conduite participative			5							
	69	16	48	5	0					100%	
UE6.S6 - Expérience professionnelle											1
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)									100%	
	0	0	0	0	0					100%	
		120	262	57	0						
Volume horaire encadré total par élève (S6)		439									30
Volume horaire planifié total par élève (S5)		439									

Filière IMATGE : Ingénierie des Milieux Aquatiques et Terrestre Génie Ecologique

Filière UIT : Urbanisme et Ingénierie Territoriale

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

1.2 Année 4 (S7) et (S8)

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 4 - S7												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	Suivi en CRL (variable selon niveau)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					*x*						
UE1.S7 - Environnement 2											**5**	
	Hydrologie générale		30			*100%*	*E*			60%		
	Climatologie	8	10			*100%*	*E*			40%		
	48	**8**	**40**	**0**	**0**					**100%**		
UE2.S7 - Théorie et pratique du projet											**4**	
	Théorie et pratique du projet	12	12			*100%*	*E/O*			100,0%		
	24	**12**	**12**	**0**	**0**					**100%**		
UE3-IMATGE.S7 - Tronc commun de filière IMATGE											**8**	
	Pédologie	14	14			*100%*	*E/O*			30%		
	Hydrogéologie - Ressource en eau	8	10			*100%*	*E/O*			20%		
	Géochimie - Qualité des eaux	8	14			*100%*	*E/O*			20%		
	Ecologie des zones humides	14	14			*100%*	*E/O*			30%		
	96	**44**	**52**	**0**	**0**					**100%**		
UE4-IMATGE.S7 - Parcours IMATGE											**8**	
3 ADAGE ou 3 IMA	ADAGE Atelier Agroécologie - Aménagement rural régénératif			46	46	*100%*	*E/O*			50%		
	ADAGE Ecologie appliquée aux territoires urbains et ruraux			24		*100%*	*E/O*			25%		
	ADAGE Evaluation et conservation des écosytèmes terrestres			24		*100%*	*E/O*			25%		
	IMA Atelier Chantier - école 1 / bassin versant			46	46	*100%*	*E*			50%		
	IMA Hydraulique à surface libre			24		*100%*	*E*			25%		
	IMA Transport Solide & Morphodynamique fluviale			24		*100%*	*E/O*			25%		
	94	**0**	**0**	**94**	**46**					**100%**		
UE3-UIT.S7 - Tronc commun de filière UIT											**8**	
	Habitat et foncier	12	12			*100%*	*E*			25%		
	Génie urbain	12	12			*100%*	*E/O*			25%		
	Transports et mobilités	12	12			*100%*	*E/O*			25%		
	Hydraulique urbaine	12	12			*100%*	*E*			25%		
	96	**48**	**48**	**0**	**0**					**100%**		
UE4-UIT.S7 - Parcours UIT											**8**	
4 ITI ou 2 RESEAU	ITI Atelier Ingénierie Territoriale Internationale			46	46	*100%*	*E/O*			50%		
	ITI Outils d'analyse et prospective territoriale			12		*100%*	*E*			13%		
	ITI Politiques climatiques européennes			12		*100%*	*E*			12%		
	ITI Politiques du logement			24		*100%*	*E*			25%		
	RESEAU Atelier écoconception			46	46	*100%*	*E*			50%		
	RESEAU Energétique urbaine			48		*100%*	*E*			50%		
	94	**0**	**0**	**94**	**46**					**100%**		
UE5.S7 - ANGLAIS SHEJS											**5**	
	Anglais professionnel		30			*67%*	*E/O*	*33%*	*E*	34%		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	16	6		*100%*	*E/O*			33%		
	Insertion professionnelle	*4*	*10*	*6*								
	IP2 - Communication personnelle et insertion Professionnelle	*4*	*10*	*6*		x						
	Environnement Economique de l'Entreprise	*4*	*6*									
	EEE4 - Business Plan	*4*	*6*			x						
	Langue vivante 2		26			100%	*E/O*			33%		
	Management de projet et conduite participative			5								
	91	**8**	**72**	**11**	**0**					**100%**		

Filière IMATGE : Ingénierie des Milieux Aquatiques, Terrestre et Génie Ecologique (parcours ADAGE : Aménagement DurAble et Génie Ecologique ; IMA : Ingénierie des Milieux Aquatiques)

Filière UIT : Urbanisme et Ingénierie Territoriale (parcours ITI : Ingénierie Territoriale Internationale ; RESEAU : REseaux et Systèmes de l'Environnement et des Aménagements Urbains)

FILIERE IMATGE	**72**	**176**	**105**	**46**
FILIERE UIT	**76**	**172**	**105**	**46**

Volume horaire encadré total par élève (S7)	**353**	**30**
Volume horaire planifié total par élève (S7)	**399**	

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 4 - S8

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30								
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					*x*					
UE1.S8 - Méthodologie de la recherche											**3**
	Problématisation et méthodes de la recherche		24			*100%*	*E/O*			55%	
	Outils pour la recherche (géomatique SIG 3)		20			*100%*	*E*			45%	
	44	**0**	**44**	**0**	**0**					**100%**	
UE2-IMATGE.S8 - Tronc commun de filière IMATGE											**8**
	Outils de gestion et de protection de la biodiversité		48			*100%*	*E/O*			60%	
	Droit de l'eau et politiques des zones humides		32			*100%*	*E/O*			40%	
	80	**0**	**80**	**0**	**0**					**100%**	
UE3-IMATGE.S8 - Projet collectif IMATGE											**9**
IMA ou ADAGE	IMA Atelier Chantier - école 2 / cours d'eau			66	66	*100%*	*E/O*			100%	
	ADAGE Atelier approches environnementales de l'aménagement			66	66	*100%*	*E/O*			100%	
	66	**0**	**0**	**66**	**66**					**100%**	
UE2-UIT.S8 - Tronc commun de filière UIT											**8**
	Dynamiques urbaine et territoriale		20			*100%*	*E*			25%	
	Géographie des espaces habités		20			*100%*	*E*			25%	
	Métabolisme urbain : du déchet à la ressource		20			*100%*	*E*			25%	
	Modélisation des systèmes de transport		20			*100%*	*E/O*			25%	
	80	**0**	**80**	**0**	**0**					**100%**	
UE3-UIT.S8 - Projet collectif UIT											**9**
ITI ou RESEAU	ITI Atelier International développement durable des territoires			66	66	*100%*	*E/O*			100%	
	RESEAU Atelier écoconception appliquée			66	66	*100%*	*E/O*			100%	
	66	**0**	**0**	**66**	**66**					**100%**	
UE4.S8 - ANGLAIS SHEJS											**2**
	Certification TOEIC										
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14			*100%*	*E*			100%	
	Insertion professionnelle		*2*								
	IP3 - Demarche Compétences		*2*								
	QVT-Inclusion & Diversité	*8*	*12*								
	QVTID3 - Santé Sécurité au travail	*2*	*6*			*x*					
	QVTID4 - Management des ressources humaines	*6*	*6*			*x*					
	Management de projet et conduite participative			5							
	27	**8**	**14**	**5**	**0**					**100%**	
UE5.S8 - Expérience professionnelle											**8**
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)					*100%*	*E*			100%	
	0	**0**	**0**	**0**	**0**					**100%**	

Filière IMATGE : Ingénierie des Milieux Aquatiques, Terrestre et Génie Ecologique (parcours ADAGE : Aménagement DurAble et Génie Ecologique ; IMA : Ingénierie des Milieux Aquatiques)

Filière UIT : Urbanisme et Ingénierie Territoriale (parcours ITI : Ingénierie Territoriale Internationale ; RESEAU : REseaux et Systèmes de l'Environnement et des Aménagements Urbains)

FILIERE IMATGE	**8**	**138**	**71**	**66**
FILIERE UIT	**8**	**138**	**71**	**66**

Volume horaire encadré total par élève (S8) : 217

Volume horaire planifié total par élève (S8) : **283**

La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735

1.3. Année 5 (S9) et (S10)

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 5 - S9												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785)		30									
	Suivi en CRL (variable selon niveau)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					*x*						
UE1-IMATGE.S9 - Tronc commun de filière IMATGE											**9**	
	Restauration et génie écologique maitrise d'ouvrage / maitrise d'oeuvre		48			*100%*	*E*			50%		
	Statistiques Environnementales Avancées (sous R)		24			*100%*	*E*			25%		
	Bioindications		6	18		*100%*	*E*			25%		
	96	0	78	18	0					100%		
UE2-IMATGE.S9 - Parcours IMATGE											**12**	
2 ADAGE ou 2 IMA	ADAGE Ecologie appliquée au terrain de montagne		120			*100%*	*E/O*			80%		
	ADAGE Ecologie Animale		24			*100%*	*E/O*			20%		
	IMA Restauration de la continuité sédimentaire et biologique des cours d'eau		120			*100%*	*E*			80%		
	IMA Fleuves urbains et anthropisés d'Europe et du monde		24			*100%*	*E/O*			20%		
	144	0	144	0	0					100%		
UE1-UIT.S9 - Tronc commun de filière UIT											**9**	
	Culture et théorie du projet		24			*100%*	*E/O*			25%		
	Problématique urbaine contemporaine		24			*100%*	*E/O*			25%		
	Métabolisme urbain : techniques de gestion des déchets		24			*100%*	*E*			25%		
	Statistiques urbaines avancées		24			*100%*	*E*			25%		
	96	0	96	0	0					100%		
UE2-UIT.S9 - Parcours UIT											**12**	
ITI ou RESEAU	ITI Maitrise d'ouvrage urbaine		144			*100%*	*E/O*			100%		
	RESEAU Energies, Risques, Mobilités		144			*100%*	*E*			100%		
	144	0	144	0	0					100%		
UE3.S9 - Projet Recherche Innovation											**4**	
	Méthodologie de la recherche		10		72	*100%*	*E/O*			100%		
	10	0	10	0	72					100%		
UE4.S9 - ANGLAIS SHEJS											**5**	
	Anglais thématique		30			*75%*	*O*	*25%*	*E*	*50%*		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12			*50%*	*E*	*50%*	*E*	*50%*		
	Environnement Economique de l'Entreprise	*26*	*12*									
	EEE5 - Marketing	*8*	*6*			*x*						
	EEE6 - Stratégie des entreprises	*6*	*6*			*x*						
	EEE7 - Management de l'innovation	*6*						*x*				
	EEE8 - Droit de la propriété intellectuelle	*6*						*x*				
	Management de projet et conduite participative			5								
	73	26	42	5	0					100%		

Filière IMATGE : Ingénierie des Milieux Aquatiques, Terrestre et Génie Ecologique (parcours ADAGE : Aménagement DurAble et Génie Ecologique ; IMA : Ingénierie des Milieux Aquatiques)

Filière UIT : Urbanisme et Ingénierie Territoriale (parcours ITI : Ingénierie Territoriale Internationale ; RESEAU : REseaux et Systèmes de l'Environnement et des Aménagements Urbains)

FILIERE IMATGE	26	274	23	72
FILIERE UIT	26	292	5	72

Volume horaire encadré total par élève (S9) : 323 — 30

Volume horaire planifié total par élève (S9) : 395

Diplôme d'ingénieur spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement : année 5 - S10											
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
UE1.S10 - Expérience professionnelle											**30**
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)					*1,00*	*E/O*			100%	
	Management de projet et conduite participative			5							
	5	0	0	5	0					100%	

	0	0	5	0

Volume horaire encadré total par élève (S10) : 5 — 30

La validation du diplôme est conditionnée par
- un seuil minimum au TOEIC de 785
- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale
- un minimum de 34 semaines d'expérience professionnelle
- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)
- un seuil minimum au TCF de 400 *

* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

2. Diplôme d'ingénieur spécialité « Informatique »

2.1. Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 3 - S5												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					x						
UE0.S5 - Soutien et accompagnement												
1 au choix	Accompagnement en Maths		22									
	Accompagnement en Algorithmique		22									
	Accompagnement en Programmation		22									
	22		22									
UE1.S5 - Projet inter spécialité											3	
	Projet inter spécialité	4	18		8	*100%*	*E/O*			100%		
	22	**4**	**18**	**0**	**8**					**100%**		
UE2.S5 - Mathématiques pour l'ingénieur 1											6	
	Remise à niveau en Maths	10										
	Analyse et compléments d'algèbre	24	24	16		*100%*	*E*			100%		
	74	**34**	**24**	**16**	**0**					**100%**		
UE3.S5 - Génie logiciel, Algorithmique											6	
	Remise à niveau en algorithmique											
	Bases du Génie Logiciel	6	6			*100%*	*E*			30%		
	Interfaces graphiques			10		*100%*	*E*			25%		
	Algorithmique et Structures de Données	8	16			*100%*	*E*			45%		
	Projet d'application			18								
	64	**14**	**22**	**28**	**0**					**100%**		
UE4.S5 - Programmation impérative											6	
	Langage C	12		28		*100%*	*E*			60%		
	Développement d'un projet en C	6		28		*100%*	*E/O*			40%		
	74	**18**	**0**	**56**	**0**					**100%**		
UE5.S5 - Principes fondamentaux des systèmes											4	
	Principes fondamentaux des Système d'Exploitation (SE)	12	12					*100%*	*E*	40%		
	Etude d'un Système d'Exploitation (SE) : UNIX	4		16		*100%*	*E/O*			30%		
	Programmation parallèle	8	4	8		*100%*	*E/O*			30%		
	64	**24**	**16**	**24**	**0**					**100%**		
UE6.S5 - Anglais* SHEJS											5	
	Anglais scientifique		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	50%		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		*50%*	*E*	*50%*	*E*	50%		
	Insertion professionnelle		2									
	IP1 - Projet voltaire		2									
	Environnement Economique de l'Entreprise:	10	14									
	EEE1 - Introduction aux fondamentaux de l'économie générale	*6*						*X*				
	EEE2 - Jeux de création d'entreprise		*14*			*X*						
	EEE3 - Droit des sociétés	*4*						*X*				
	Ingénieur dans la Société	7		3								
	IGS1 - Sensibilisation à la Transition Ecologique et Sociétale (TES)	1		3								
	IGS2 - Ordres de grandeur pour comprendre la TES	6						*X*				
	Management de projet et conduite participative			5								
	71	**17**	**46**	**8**	**0**					**100%**		
		111	**148**	**132**	**8**							
	Volume horaire encadré total par élève (S5)	**391**									**30**	
	Volume horaire planifié total par élève (S5)	**399**										

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 3 - S6

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test fin S5) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test fin S5)		30								
	Remise à niveau français (obligatoire selon test d'entrée)			4							
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					x					
UE1.S6 - Mathématiques pour l'ingénieur 2											5
	Probabilités	22	10			*100%*	*E*			50%	
	Statistiques non paramétriques	18	14	4		*100%*	*E*			50%	
	68	**40**	**24**	**4**						**100%**	
UE2.S6 - Conception et Programmation Orientées Objets 1 : C++											5
	Conception Orientée Objets	10	6			*100%*	*E*			20%	
	Langage C++	12		6				*100%*	*E*	20%	
	Standard Template Library (STL)	2		6							
	Développement d'un projet en C++			26		*100%*	*E*			60%	
	68	**24**	**6**	**38**						**100%**	
UE3.S6 - Conception et Programmation Orientées Objets 2 : C++ et Java											4
	Conception Orientée Objets (avancé)	4	4			*100%*	*E*			20%	
	C++ moderne	4		26		*100%*	*E/O*			30%	
	Langage Java	4		26		*100%*	*E/O*			50%	
	68	**12**	**4**	**52**						**100%**	
UE4.S6 - Conception et mise en œuvre des bases de données											5
	Principes de base des Bases De Données (BDD)	14	18	14							
	Mise en oeuvre d'un SGBD	6	8	22		*100%*	*E*			100%	
	Administration des BDD	4	4	12							
	102	**24**	**30**	**48**						**100%**	
UE5.S6 - Principes fondamentaux des réseaux et de leur sécurité											5
	Principes des normes réseaux	13	6	12		*100%*	*E*			52%	
	Sécurité des réseaux	10		6		*100%*	*E*			22%	
	Administration des réseaux	7		14		*100%*	*E*			26%	
	68	**30**	**6**	**32**						**100%**	
UE6.S6 Anglais SHEJS											5
	Anglais de spécialité		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	16	18			*40%*	*E / O*	*60%*	*E*	50%	
	QVT, Inclusion et Diversité	*6*	*4*								
	QVTID1 - Droit du travail	*6*						*X*			
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		*4*					*X*			
	Ingénieur dans la Société	*10*	*14*								
	IGS3 - Cadre théorique DDRS	4						*X*			
	IGS4 - Démarche éthique		6			*X*					
	IGS5 - Méthode bilan carbone	2	8			*X*					
	IGS6 - Cycle conférences (2 au choix)	4									
	Management de projet et conduite participative			5							
	69	**16**	**48**	**5**	**0**					**100%**	
UE7.S6 - Expérience professionnelle											1
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)					*1,00*	*E*			100%	
		146	**118**	**179**	**0**						
Volume horaire encadré total par élève (S6)		**443**									**30**
Volume horaire planifié total par élève (S6)		**443**									

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

2.2. Année 4 (S7) et (S8)

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 4 - S7												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					x						
UE1.S7 - Introduction aux sciences des données											5	
	Analyses de données	18	10	12		*100%*	*E*			70%		
	Reconnaissance des Formes	10	4	6		*100%*	*E*			30%		
	60	**28**	**14**	**18**						**100%**		
UE2.S7 - Gestion de projets											5	
	Conduite de projets	12	10	10		*100%*	*E/O*			55%		
	Qualité logicielle et conduite de tests	10	8	10		*100%*	*E/O*			45%		
	60	**22**	**18**	**20**						**100%**		
UE3.S7 - Architectures et frameworks web											5	
	Introduction aux architectures web	4	4	8								
	Création d'une API REST	8	6	6	6	*100%*	*E/O*			100%		
	Utilisation d'un Framework Front JS	8	8	8	8							
	74	**20**	**18**	**22**	**14**							
UE4.S7 - Option (1 parmi 3)											6	
	UE4.1.S7 - Optimisation en Intelligence Artificielle (IA)	28	0	32		*100%*	*E/O*			100%		
	UE4.2.S7 - Principes avancés des systèmes	28	8	24		*100%*	*E/O*			100%		
	UE4.3.S7 - Architectures des Système d'Information (SI)	14	20	26		*100%*	*E/O*			100%		
	60	**22**	**10**	**28**						**100%**		
UE5.S7 - Projet Collectif											4	
	Gestion des projets et compétences transversales		12									
	Accompagnement technique et scientifique		4									
	Accompagnement conduite de projet	0		6		*100%*	*E/O*			100%		
	Accompagnement spécifications et analyse			8								
	Travail en autonomie				40							
	30	0	**16**	**14**	**40**							
UE6.S7 - Anglais SHEJS											5	
	Anglais professionnel		30			*67%*	*E/O*	*33%*	*E*	*50%*		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	16	6		*100%*	*E/O*			*50%*		
	Insertion professionnelle	*4*	*10*	*6*								
	IP2 - Communication personnelle et insertion Professionnelle	*4*	*10*	*6*		*X*						
	Environnement Economique de l'Entreprise:	*4*	*6*									
	EEE4 - Business Plan	*4*	*6*			*X*						
	Management de projet et conduite participative			5								
	65	**8**	**46**	**11**	**0**					**100%**		

* supplément par rapport au socle commun

	100	122	113	54	
Volume horaire encadré total par élève (S7)		335			30
Volume horaire planifié total par élève (S5)		389			

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 4 - S8											
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					x					
UE1.S8 - Outils de modélisation pour l'ingénieur											5
	Introduction à la complexité des problèmes	2									
	Théorie des graphes	16	8	8		*100%*	*E/O*			50%	
	Programmation Linéaire	16	6	10		*100%*	*E/O*	*100%*	*E*	50%	
	66	**34**	**14**	**18**						**100%**	
UE2.S8 - Systèmes répartis											4
	Systèmes répartis	4		8							
	Algorithmique répartie	10	8			*100%*	*E/O*			100%	
	Développement réparti et réseaux			14							
	44	**14**	**8**	**22**						**100%**	
UE3.S8 - Option (1 parmi 3)											5
	UE3.1.S8 - Apprentissage en IA	28	0	38		*100%*	*E/O*			100%	
	UE3.2.S8 - Calcul parallèle	20	4	42		100%	*E/O*			100%	
	UE3.3.S8 - Business Intelligence & Analytics		16	50		100%	*E*			100%	
	66	**22**	**6**	**38**						**100%**	
UE4.S8 - Développement Numérique Responsable											2
	Développement Numérique Responsable	4	4	14		*50%*	*E/O*	*50%*	*E/O*	100%	
	22	**4**	**4**	**14**						**100%**	
UE5.S8 - Projet Collectif											4
	Gestion des projets et Compétences transversales		8								
	Accompagnement technique et scientifique		4								
	Accompagnement conduite de projet	0	0	6		*100%*	*E/O*			100%	
	Accompagnement qualité et tests	0	0	6							
	Travail en autonomie				40						
	24	0	**12**	**12**	**40**					**100%**	
UE6.S8 - Anglais SHEJS											2
	Certification TOEIC										
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14			*100%*	*E*			*100%*	
	Insertion professionnelle		*2*								
	IP3 - Demarche Compétences		*2*								
	QVT-Inclusion & Diversité	*8*	*12*								
	QVTID3 - Santé Sécurité au travail	*2*	*6*			*X*					
	QVTID4 - Management des ressources humaines	*6*	*6*			*X*					
	Management de projet et conduite participative			5							
	27	**8**	**14**	**5**	**0**					**100%**	
UE7.S8 - Expérience professionnelle											8
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)					*100%*	*E/O*			100%	
	0	**0**	**0**	**0**	**0**					**100%**	

* supplément par rapport au socle commun

	82	58	109	40	
Volume horaire encadré total par élève (S8)		249			30
Volume horaire planifié total par élève (S8)		289			

2.3. Année 5 (S9) et (S10)

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 5 - S9

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785)		30								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					x					
UE1.S9 - Développement mobile et RO avancée											5
	RO : approfondissement	14	10	14		*100%*	*E/O*			50%	
	Méthodes arborescentes	*8*	*8*	*8*							
	Méthodes bio-inspirées	*6*	*2*	*6*							
	Développement Mobile	14		24		*100%*	*E/O*			50%	
76		**28**	**10**	**38**						**100%**	
UE2.S9 - Approches innovantes											6
	Informatique quantique	8	4	8		*100%*	*E/O*			25%	
	Block chain	8	4	8		*100%*	*E/O*			25%	
	Simulation et Jumeaux Numériques	12	4	20		*100%*	*E/O*			50%	
76		**28**	**12**	**36**						**100%**	
UE3.S9 - IA et Applications											6
	Traitement et Analyse d'Images et de Vidéos	12		12		*100%*	*E*			30%	
	Traitement Automatique des Langues	12		14		*100%*	*E*			30%	
	Industrie 4.0	10		14		*100%*	*E*			30%	
	IA et Société	6	4			*100%*	*E/O*			10%	
84		**40**	**4**	**40**						**100%**	
UE4.S9 - Projet Recherche Innovation											8
	Accompagnement scientifique et technique		4								
	Gestion des projets et compétences transversales		9								
	Initiation à la recherche	6		4		*100%*	*E/O*			100%	
	Séminaires de recherche	4									
	Éthique et droit de l'informatique	4	12								
	Travail en autonomie				140						
43		**14**	**25**	**4**	**140**					**100%**	
UE5.S9 - Anglais SHEJS											5
	Anglais thématique		30			*75%*	*O*	*25%*	*E*	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12			*50%*	*E*	*50%*	*E*	50%	
	Environnement Economique de l'Entreprise	*26*	*12*								
	EEE5 - Marketing	*8*	*6*			*X*					
	EEE6 - Stratégie des entreprises	*6*	*6*			*X*					
	EEE7 - Management de l'innovation	*6*						*X*			
	EEE8 - Droit de la propriété intellectuelle	*6*						*X*			
	Management de projet et conduite participative			5							
73		**26**	**42**	**5**	**0**					**100%**	
		136	**93**	**123**	**140**						**30**
Volume horaire encadré total par élève (S9)		**352**									
Volume horaire planifié total par élève (S9)		**492**									

* supplément par rapport au socle commun

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique : année 5 - S10

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
UE1.S10 - Expérience professionnelle											30
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)					*100%*	*E/O*			100%	
	Management de projet et conduite participative			5							
5		**0**	**0**	**5**	**0**					**100%**	
		0	**0**	**5**	**0**						**30**
Volume horaire encadré total par élève (S10)		**5**									

* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

La validation du diplôme est conditionnée par
- un seuil minimum au TOEIC de 785
- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale
- un minimum de 34 semaines d'expérience professionnelle
- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)
- un seuil minimum au TCF de 400 *

* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

3. Diplôme d'ingénieur spécialité « Électronique et Génie Électrique »

3.1. Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 3 - S5												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)											
	Remise à niveau en électronique **		18									
	Remise à niveau en Mathématiques **		18									
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					*X*						
UE1.S5 - Projet inter spécialités											**3**	
	Projet inter spécialités **	4	18		8	*100%*	*E/O*			100%		
	22	**4**	**18**	**0**	**8**					**100%**		
UE2.S5 - Systèmes électroniques analogiques											**6**	
	Bases de l'électronique (EN) **	8	10			*100%*	*E*			20%		
	Electronique des composants et simulation (EN)	10	12	24		*50%*	*E/O*	*50%*	*E*	50%		
	Matériaux pour l'électronique	10	10			*50%*	*E/O*	*50%*	*E*	30%		
	84	**28**	**32**	**24**						**100%**		
UE3.S5 - Génie électrique											**6**	
	Installation électriques **	2	10	4				*100%*	*E*	20%		
	Reseaux Electriques et Distribution de l'énergie électrique **	18	18			*100%*	*E/O*			40%		
	Électrotechnique * (EN) **	10	10	16		*50%*	*E*	*50%*	*E*	40%		
	88	**30**	**38**	**20**						**100%**		
UE4.S5 - Systèmes électroniques numériques											**5**	
	Circuits logiques et programmables **	10	8	12		*70%*	*E/O*	*30%*	*E*	40%		
	Systèmes automatisés *(EN) **	8	12	16		*50%*	*E/O*	*50%*	*E*	40%		
	Supervision - Reseaux Industriels **	2	2	8		*100%*	*E*			20%		
	78	**20**	**22**	**36**						**100%**		
UE5.S5 - Outils mathématiques et informatiques											**5**	
	Mathématiques : algèbre et analyse **	8	24			*100%*	*E/O*			40%		
	Programmation Langage C (EN)	6	8	20		*100%*	*E*			40%		
	Systèmes Informatiques 1	4		12		*100%*	*E*			20%		
	82	**18**	**32**	**32**						**100%**		
UE6.S5 - Anglais SHEJS											**5**	
	Anglais scientifique		30			*50%*	*E*	*50%*	*E*	50%		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales **	17	16	3		*50%*	*E*	*50%*	*E*	*50%*		
	Insertion professionnelle		*2*									
	IP1 - Projet voltaire		*2*									
	Environnement Economique de l'Entreprise:	*10*	*14*									
	EEE1 - Introduction aux fondamentaux de l'économie générale	*6*						*x*				
	EEE2 - Jeux de création d'entreprise		*14*			*x*						
	EEE3 - Droit des sociétés	*4*						*x*				
	Ingénieur dans la Société	*7*		*3*								
	IGS1 - Sensibilisation à la Transition Ecologique et Sociétale (TES)	1		3								
	IGS2 - Ordres de grandeur pour comprendre la TES	6						*x*				
	Management de projet et conduite participative			5								
	71	**17**	**46**	**8**						**100%**		
* Cours communs avec MGM												
** cours communs avec EGEA		**117**	**188**	**120**	**8**							
Volume horaire encadré total par élève (S5)			**425**								**30**	
Volume horaire planifié total par élève (S5)			**433**									

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 3 - S6

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test fin S5) VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test fin S5)		30								
	Remise à niveau en français (obligatoire selon test d'entrée)			4							
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					*X*					
UE1.S6 -Systèmes électroniques											6
	Capteurs et acquisition de données (EN)	10	10	20		*50%*	*E*	*50%*	*E*	50%	
	Physique des composants à semi-conducteurs (EN) **	8	10	16		*100%*	*E/O*			50%	
	74	**18**	**20**	**36**						**100%**	
UE2.S6 - Génie électrique											6
	Conversion DC/DC (EN) **	6	8	8		*100%*	*E*			30%	
	Convertisseurs de puissance : application moteurs (EN) **	14	12	8		*50%*	*E*	*50%*	*E/O*	30%	
	Stockage de l'énergie électrique	8	12	20		*35%*	*E*	*65%*	*E*	40%	
	96	**28**	**32**	**36**						**100%**	
UE3.S6 - Projets											6
	Microcôntroleurs (EN)	6		32		*100%*	*E*			40%	
	Conception et réalisation (EN)		8	40	24	*100%*	*E/O*			60%	
	86	**6**	**8**	**72**	**24**					**100%**	
UE4.S6 - Outils mathématiques et informatiques											6
	Analyse de Fourier et Systèmes linéaires **	10	10	4		*50%*	*E*	*50%*	*E*	33%	
	Signaux échantillonnés et systèmes discrets **	12	12	4		*50%*	*E*	*50%*	*E*	34%	
	Langage Programmation Objet (EN)	6		20		*100%*	*E*			33%	
	78	**28**	**22**	**28**						**100%**	
UE5.S6 - Anglais SHEJS											5
	Anglais de spécialité		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales **	16	18			*40%*	*E/O*	*60%*	*E*	50%	
	QVT, Inclusion et Diversité	*6*	*4*								
	QVTID1 - Droit du travail	*6*						x			
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		*4*					x			
	Ingénieur dans la Société	*10*	*14*								
	IGS3 - Cadre théorique DDRS	*4*						x			
	OGS4 - Démarche éthique	*2*	*6*			x					
	IGS5 - Méthode bilan carbone	*2*	*8*			x					
	IGS6 - Cycle de Conférences (2 au choix)	*4*									
	Management de projet et conduite participative			5							
	69	**16**	**48**	**5**						**100%**	
UE6.S6 - Expérience professionnelle											1
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)					*1,00*	*E*			100%	
	0	**0**	**0**	**0**	**0**					**100%**	
		96	**130**	**177**	**24**						

* Cours communs avec MGM

** commun FISA

Volume horaire encadré total par élève (S6) **403** — **30**

Volume horaire planifié total par élève (S6) **427**

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

3.2. Année 4 (S7) et (S8)

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 4 - S7												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					O	ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					X						
UE1.S7 - Systèmes électroniques numériques												5
	Systèmes embarquées(EN)	2		20		100%	E			50%		
	Chaînes de transmission et systèmes communicants (Modulations et transmissions de données) (EN)	8	10	20		40%	E	60%	E	50%		
	60	10	10	40						100%		
UE2.S7 - Conversion et gestion de l'énergie électrique												5
	Circuits de puissance (EN)	12	10	12		60%	E	40%	E	50%		
	Systèmes d'énergies renouvelables (EN)	8	10	8		60%	E	40%	E	50%		
	60	20	20	20						100%		
UE3.S7 - Sciences pour l'ingénieur												6
	Commande des systèmes dynamiques (EN)	10	16	12		50%	E	50%	E	60%		
	Thermique des systèmes (EN)	6	6	8		30%	E	70%	E	25%		
	Bases de la simulation par éléments finis	4	2	8		100%	E			15%		
	72	20	24	28	0					100%		
UE4.S7 - Outils mathématiques et informatiques												6
	Probabilités et statistiques (EN)	12	14	4		50%	E/O	50%	E	40%		
	Systèmes Informatiques 2	6	8	8		100%	E			20%		
	Traitement du signal	8	10	8		50%	E	50%	E	40%		
	78	26	32	20	0					100%		
UE5.S7 - Projet collectif												3
	Projet Collectif (EN)	0		16	23	100%	E/O			100%		
	Gestion de Projet	6										
	22	6	0	16	23					100%		
UE6.S7 - Anglais SHEJS												5
	Anglais professionnel		30			67%	E/O	33%	E	50%		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	18	6		100%				50%		
	Insertion professionnelle	4	10	6								
	IP2 - Communication personnelle et insertion Professionnelle	4	10	6		x						
	Environnement Economique de l'Entreprise:	4	6									
	EEE4 - Business Plan	4	6			x						
	Management de projet et conduite participative			5								
	67	8	48	11	0					100%		
* Cours communs avec MGM												
		90	134	135	23							
Volume horaire encadré total par élève (S7)		359										30
Volume horaire planifié total par élève (S7)		382										

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 4 - S8											
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					X					
UE1.S8 - Systèmes électroniques											4
	Electronique Haute Fréquence (EN)	4	0	16		100%	E			30%	
	Compatibilité Électromagnétique (EN)	8	10	12		100%	E			40%	
	Objets connectés	4		16		100%	E			30%	
	70	16	10	44						100%	
UE2.S8 - Electronique et systèmes de l'énergie électrique											5
	Composants de Puissance et applications	8	8	12		100%	E			60%	
	Pilotage des systèmes électriques (EN-FR)		10	12		100%	E			40%	
	50	8	18	24						100%	
UE3.S8 - Synthèse de composants analogiques et programmables											4
	Simulation comportementale des composants	10	10	15		70%	E/O	30%	E	70%	
	Circuit Numériques Programmables (EN)			16	16	100%	E			30%	
	51	10	10	31	16					100%	
UE4.S8 - Sciences pour l'ingénieur											4
	Outils de simulation numérique (EN)	4		20		100%	E			50%	
	Optimisation des flux et des ressources	6	10	4		40%	E	60%	E	50%	
	44	10	10	24	0					100%	
UE5.S8 - Projet collectif											3
	Projet Collectif (EN)	0		12	17	100%	E/O			100%	
	Gestion de données techniques	2	2								
	16	2	2	12	17					100%	
UE6.S8 - Anglais SHEJS											2
	Certification TOEIC										
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14			100%	E			100%	
	Insertion professionnelle		2	6							
	IP3 - Demarche Compétences		2								
	QVT-Inclusion & Diversité	8	12								
	QVTID3 - Santé Sécurité au travail	2	6			x					
	QVTID4 - Management des ressources humaines	6	6			x					
	Management de projet et conduite participative			5							
	27	8	14	5	0					100%	
UE7.S8 - Expérience professionnelle											8
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)					1,00	E/O			100%	
	0	0	0	0	0					100%	
* Cours communs avec MGM											
		54	64	140	33						
Volume horaire encadré total par élève (S8)		258									30
Volume horaire planifié total par élève (S8)		291									

La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735

3.3. Année 5 (S9) et (S10)

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 5 - S9

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit) CC	Type	CT	Type	Poids	ECTS
SOUTIEN											
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785)		30								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					*X*					
UE1.S9 - Prototypage industriel											**4**
	Prototypage électronique avancé	6	10			*100%*	*E*			35%	
	Conception de circuits : technologies & outils	6	8	20		*100%*	*E/O*			65%	
	50	**12**	**18**	**20**						**100%**	
UE2.S9 - Electronique et système de l'énergie électrique (ESEE)											**5**
	Synthèse des convertisseurs	6	8	8		*100%*	*E*			40%	
	Conversion avancée	4	16	12		*100%*	*E*			30%	
	Technologie des composants de puissance	6	8	12		*100%*	*E*			30%	
	80	**16**	**32**	**32**						**100%**	
UE2.S9 - Systèmes électroniques embarqués (SEE)											**5**
	Capteurs, santé et environnement	2	4	16		*100%*	*E*			25%	
	Objets Intelligents	6	10	16		*100%*	*E*			30%	
	Dispositifs FPGA-VHDL (EN)	2	4	20		*100%*	*E*			45%	
	80	**10**	**18**	**52**						**100%**	
UE3.S9 - Méthode et outils pour la performance industrielle											**5**
	Normes Innovation	6	6			*100%*	*E*			15%	
	Fiabilite et Sureté de fonctionnement	10	4					*100%*	*E*	25%	
	Gestion de la qualité	6	8			*100%*	*E*			25%	
	Plans d'expériences	4	4		4	*100%*	*E*			20%	
	Ecoconception	6	2			*100%*	*E*			15%	
	56	**32**	**24**	**0**	**4**					**100%**	
UE4.S9 - Options											**5**
Au choix	Option 1 : Energies Renouvelables et Environnement		78			*100%*	*E/O*			100%	
	Option 2 : Microélectronique		78			*100%*	*E/O*			100%	
	78	**0**	**78**	**0**	**0**					**100%**	
UE5.S9 - Projet recherche et innovation											**6**
	Projet de Recherche et d'Innovation (EN)			18	124	*100%*	*E/O*			85%	
	Recherche documentaire / bibliographie - brevet		10			*100%*	*E/O*			15%	
	28	**0**	**10**	**18**	**124**					**100%**	
UE6.S9 - Anglais SHEJS											**5**
	Anglais thématique		30			*75%*	*O*	*25%*	*E*	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12			*50%*	*E*	*50%*	*E*	50%	
	Environnement Economique de l'Entreprise	*26*	*12*								
	EEE5 - Marketing	*8*	*6*			x					
	EEE6 - Stratégie des entreprises	*6*	*6*			x					
	EEE7 - Management de l'innovation	*6*						x			
	EEE8 - Droit de la propriété intellectuelle	*6*						x			
	Management de projet et conduite participative			5							
	73	**26**	**42**	**5**	**0**					**100%**	

* Cours communs avec MGM

	Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	ECTS
Volume horaire encadré total par élève (S9)	**80**	**190**	**95**	**128**	**30**
	365				
Volume horaire planifié total par élève (S9)		**493**			

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique : année 5 - S10

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	Contrôle des connaissances (Oral) et/ou E (Ecrit) CC	Type	CT	Type	Poids	ECTS
UE1.S10 - Expérience professionnelle											**30**
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)					*100%*	*E/O*			100%	
	Management de projet et conduite participative			5							
	5	**0**	**0**	**5**	**0**					**100%**	

	Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	ECTS
Volume horaire encadré total par élève (S10)	**0**	**0**	**5**	**0**	**30**
	5				

La validation du diplôme est conditionnée par
- un seuil minimum au TOEIC de 785
- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale
- un minimum de 34 semaines d'expérience professionnelle
- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)
- un seuil minimum au TCF de 400 *

* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

4. Diplôme d'ingénieur spécialité « Mécanique et Génie Mécanique »

La spécialité d'ingénieur « **Mécanique et Génie Mécanique** » est accessible selon deux voies de formation :

- « **Mécanique et Matériaux** » s'effectue sous statut apprenti.
 Cette dernière est décrite dans le livret de l'apprenti.
- « **Mécanique et Conception des Systèmes** » s'effectue sous statut étudiant.
 Elle est décrite ci-après ainsi que dans le livret de spécialité dédié.

4.1. Année 3 (S5) et (S6)

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 3 - S5

2026 - 2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
REMISE A NIVEAU											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Remise à niveau de mathématiques		16								
	Remise à niveau de mécanique du solide		8								
	Remise à niveau de construction mécanique		8								
	Remise à niveau de Dessin Assisté par Ordinateur			8							
	Remise à niveau d'informatique		8								
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					x					
UE1.S5 - Projet inter spécialités											3
	Projet inter spécialités	4	18		8	*100%*	*E/O*			*100%*	
22		**4**	**18**	**0**	**8**					***100%***	
UE2.S5 - Mécanique et matériaux											7
	Mécanique des milieux continus **	12	16			*30%*	*E*	*70%*	*E*	*25%*	
	Calcul de structures	14	16			*40%*	*E*	*60%*	*E*	*30%*	
	Sciences des matériaux	18	16					*100%*	*E*	*30%*	
	Pratiques expérimentales			18		*100%*	*E*			*15%*	
110		**44**	**48**	**18**	**0**					***100%***	
UE3.S5 - Mécanique appliquée											6
	Construction mécanique **	12	12	4		*40%*	*E+O*	*60%*	*E*	*30%*	
	Mécanique du solide indéformable	8	12	10		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*30%*	
	Conception assistée par ordinateur	4		12		*100%*	*E*			*15%*	
	Méthodes - fabrication	12	12					*100%*	*E*	*25%*	
98		**36**	**36**	**26**	**0**					***100%***	
UE4.S5 - Sciences pour l'ingénieur											5
	Systèmes automatisés *	8	12	16		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*40%*	
	Systèmes électroniques	4		12		*100%*	*E*			*20%*	
	Electrotechnique *	10	10	12		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*40%*	
84		**22**	**22**	**40**	**0**					***100%***	
UE5.S5 - Mathématiques et informatique											4
	Mathématiques - Analyse et algèbre	18	14	2		*50%*	*E*	*50%*	*E*	*65%*	
	Informatique 1		4	14		*100%*	*E*			*35%*	
52		**18**	**18**	**16**	**0**					***100%***	
UE6.S5 - Anglais SHEJS											5
	Anglais scientifique		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	*50%*	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		*50%*	*E*	*50%*	*E*	*50%*	
	Insertion professionnelle		*2*								
	IP1 - Projet voltaire		*2*								
	Environnement Economique de l'Entreprise	*10*	*14*								
	EEE1 - Introduction aux fondamentaux de l'économie générale	*6*						*X*			
	EEE2 - Jeux de création d'entreprise		*14*			*X*					
	EEE3 - Droit des sociétés	*4*						*X*			
	Ingénieur dans la Société	*7*		*3*							
	IGS1 - Sensibilisation à la Transition Ecologique et Sociétale (TES)	1		3							
	IGS2 - Ordres de grandeur pour comprendre la TES	6						*X*			
	Management de projet et conduite participative			5							
71		**17**	**46**	**8**	**0**					***100%***	
		141	**188**	**108**	**8**						
Volume horaire encadré total par élève (S5)		**437**									**30**
Volume horaire planifié total par élève (S5)		**445**									

* commun EGE

** commun MGM-MMA

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 3 - S6

2026 - 2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test fin S5) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon niveau)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test fin S5)		30								
	Remise à niveau en français (obligatoire selon test d'entrée) - VIP			4							
STAGE FACULTATIF											
	Stage facultatif					x					
UE1.S6 - Mécanique et matériaux											5
	Calcul de structures	12	10			*40%*	*E*	*60%*	*E*	*25%*	
	Choix des matériaux	4	8			*100%*	*E*			*15%*	
	Mécanique des fluides	20	18	10		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*60%*	
	82	**36**	**36**	**10**	**0**					***100%***	
UE2.S6 - Projet de conception mécanique											7
	Construction mécanique	6	12					*100%*	*E*	*20%*	
	Conception assistée par ordinateur			14		*100%*	*E*			*15%*	
	Fabrication assistée par ordinateur		4	16		*30%*	*E*	*70%*	*E*	*20%*	
	Projet de conception mécanique	6	4	32	12	*100%*	*E/O*			*45%*	
	Conduite de projet	*2*		*4*		*X*					
	Cahier des charges	*2*	*4*			*X*					
	Projet	*2*		*28*	*12*	*X*					
	94	**12**	**20**	**62**	**12**					***100%***	
UE3.S6 - Sciences pour l'ingénieur											7
	Gestion des flux et des ressources	4	12	8		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*25%*	
	Commande de systèmes dynamiques	12	16	14		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*45%*	
	Capteurs et acquisition de données	6	12	12		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*30%*	
	96	**22**	**40**	**34**	**0**					***100%***	
UE4.S6 - Mathématiques et informatique											5
	Mathématiques - Analyse et algèbre	14	14			*30%*	*E*	*70%*	*E*	*35%*	
	Mathématiques - Mathématiques du signal **	12	12	2		*30%*	*E*	*70%*	*E*	*35%*	
	Informatique 2	8	8	8		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*30%*	
	78	**34**	**34**	**10**	**0**					***100%***	
UE5.S6 - ANGLAIS SHEJS											5
	Anglais de spécialité		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	*50%*	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	16	18			*40%*	*E/O*	*60%*	*E*	*50%*	
	Qualité de Vie au Travail, Inclusion et Diversité	*6*	*4*								
	QVTID1 - Droit du travail	*6*						*X*			
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		*4*					*X*			
	Ingénieur dans la Société	*10*	*14*								
	IGS3 - Cadre théorique DDRS	4						*X*			
	IGS4 - Démarche éthique		6			*X*					
	IGS5 - Méthode bilan carbone	2	8			*X*					
	IGS6 - Cycle conférences (2 au choix)	4									
	Organisation des entreprises		8								
	Management de projet et conduite participative			5							
	77	**16**	**56**	**5**	**0**					***100%***	
UE6.S6 - Expérience professionnelle											1
	Découverte entreprise (4 semaines minimum)					*100%*	*E*			*100%*	
	0	**0**	**0**	**0**	**0**					***100%***	
		120	**186**	**121**	**12**						
Volume horaire encadré total par élève (S6)		**427**									**30**
Volume horaire planifié total par élève (S6)		**439**									

* commun EGE

** commun MGM-MMA

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

4.2. Année 4 (S7) et (S8)

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 4 - S7												
2026 - 2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	Suivi en CRL (variable selon niveau)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					x						
UE1.S7 - Mécanique et matériaux											5	
	Mécanique des polymères	12	10			*25%*	*E*	*75%*	*E*	*35%*		
	Rhéologie **	12	12			*30%*	*E*	*70%*	*E*	*35%*		
	Pratiques expérimentales			16		*100%*	*E*			*30%*		
	62	**24**	**22**	**16**	**0**					***100%***		
UE2.S7 - Mécanique et thermique											5	
	Calcul de structures **	12	12	8		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*55%*		
	Transferts thermiques **	12	10	6		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*45%*		
	60	**24**	**22**	**14**	**0**					***100%***		
UE3.S7 - Sciences pour l'ingénieur											6	
	Qualité et amélioration des flux et ressources	12	10	8		*30%*	*E*	*70%*	*E*	*35%*		
	Projet moteur et interface	8	12	10		*100%*	*E/O*			*35%*		
	Commande avancée	6	8	8		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*30%*		
	82	**26**	**30**	**26**	**0**					***100%***		
UE4.S7 - Mathématiques et mécanique											5	
	Mathématiques - Probabilités et statistique *	12	16	2		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*35%*		
	Outils et stratégies pour la maîtrise des systèmes	12	10					*100%*	*E*	*30%*		
	Mathématiques - Analyse numérique	10	12	6		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*35%*		
	80	**34**	**38**	**8**	**0**					***100%***		
UE5.S7 - Projet Collectif											4	
	Projet de conception de systèmes	4	4	4	30	*100%*	*O*			*100%*		
	12	**4**	**4**	**4**	**30**					***100%***		
UE6.S7 - Anglais SHEJS											5	
	Anglais professionnel		30			*67%*	*E/O*	*33%*	*E*	*50%*		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	16	6		*100%*	*E/O*			*50%*		
	Insertion professionnelle	*4*	*10*	*6*								
	IP2 - Communication personnelle et insertion Professionnelle	*4*	*10*	*6*		*X*						
	Environnement Economique de l'Entreprise	*4*	*6*									
	EEE4 - Business Plan	*4*	*6*			*X*						
	Management de projet et conduite participative			5								
	65	**8**	**46**	**11**	**0**					***100%***		
* commun EGE												
** commun MGM-MMA		**120**	**162**	**79**	**30**							
Volume horaire encadré total par élève (S7)		**361**									**30**	
Volume horaire planifié total par élève (S7)		**391**										

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 4 - S8												
2026 - 2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Remise à niveau anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30									
	Suivi en CRL (variable selon niveau)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					x						
UE1.S8 - Mécanique et matériaux											7	
	Sciences des matériaux	16	10			*40%*	*E/O*	*60%*	*E*	*30%*		
	Composites **	10	10			*25%*	*E*	*75%*	*E*	*25%*		
	Eléments Finis	10	14	18		*35%*	*E*	*65%*	*E*	*45%*		
	88	**36**	**34**	**18**	**0**					***100%***		
UE2.S8 - Dynamique du solide et des structures											5	
	Dynamique du solide **	14	12			*30%*	*E*	*70%*	*E*	*45%*		
	Dynamique des structures **	12	12	6		*35%*	*E*	*65%*	*E*	*55%*		
	56	**26**	**24**	**6**	**0**					***100%***		
UE3.S8 - Mathématiques et mécanique											6	
	Mathématiques - Optimisation	14	12	6		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*50%*		
	Calcul de structures **	12	12	10		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*50%*		
	66	**26**	**24**	**16**	**0**					***100%***		
UE4.S8 - Projet Collectif											2	
	Projet de conception de systèmes	2	4	4	20	*100%*	*E/O*			*65%*		
	Innovation	4	6			*100%*	*E*			*35%*		
	20	**6**	**10**	**4**	**20**					***100%***		
UE5.S8 - Anglais SHEJS											2	
	Certification TOEIC											
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14			*100%*	*E*			*100%*		
	Insertion professionnelle		*2*									
	IP3 - Demarche Compétences		*2*									
	Qualité de Vie au Travail, Inclusion et Diversité	*8*	*12*									
	QVTID3 - Santé Sécurité au travail	*2*	*6*			*X*						
	QVTID4 - Management des ressources humaines	*6*	*6*			*X*						
	Management de projet et conduite participative			5								
	27	**8**	**14**	**5**	**0**					***100%***		
UE6.S8 - Expérience professionnelle											8	
	Stage assistant ingénieur (14 semaines minimum)					*100%*	*E*			*100%*		
	0	**0**	**0**	**0**	**0**					***100%***		
* commun EGE												
** commun MGM-MMA		**102**	**106**	**49**	**20**							
Volume horaire encadré total par élève (S8)		**257**									**30**	
Volume horaire planifié total par élève (S8)		**277**										

La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735

4.3 Année 5 (S9) et (S10)

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 5 - S9												
2026 - 2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
SOUTIEN												
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785)		30									
	Suivi en CRL (variable selon niveau)											
STAGE FACULTATIF												
	Stage facultatif					x						
UE1.S9 - Durabilité mécanique des matériaux et des structures											6	
	Fatigue et mécanique de la rupture **	12	12	8		*30%*	*E*	*70%*	*E*	*40%*		
	Plasticité **	10	12	8		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*40%*		
	Contrôle non destructif **	6		8		*100%*	*E*			*20%*		
	76	**28**	**24**	**24**	**0**					***100%***		
UE2.S9 - Industrie du futur											6	
	Robotique	4	18	3				*100%*	*E/O*	*45%*		
	Conception de systèmes industriels	4	4	8		*100%*	*E/O*			*25%*		
	Fabrication additive et procédés avancés **	4	6					*100%*	*E*	*15%*		
	Introduction à l'Intelligence Artificielle **	4	2	4		*100%*	*E*			*15%*		
	61	**16**	**30**	**15**	**0**					***100%***		
UE3.S9 - Options (3 au choix, suivant ouverture des options)											6	
	Comportement mécanique des élastomères **	12	10	4		*100%*	*E*			*33%*		
	Energie renouvelable et environnement *	12	14			*100%*	*E*			*33%*		
	Fabrication additive **	6	8	12		*100%*	*E*			*33%*		
	Initiation à la tribologie	26				*100%*	*E*			*33%*		
	Mécanique des fluides avancée	6		20		*100%*	*E*			*33%*		
	Production et management lean		26			*100%*	*E*			*33%*		
	Relations structure-propriétés des matériaux polymères **	12	6	8		*100%*	*E*			*33%*		
	Simulation numérique		26			*100%*	*E*			*33%*		
	Usinage avancé **	12	2	12		*100%*	*E*			*33%*		
	78	**30**	**30**	**18**	**0**					***100%***		
UE4.S9 - Projet Recherche Innovation											7	
	Projet		5		150	*100%*	*E/O*			*60%*		
	Veille technologique et propriété industrielle		10			*100%*	*E/O*			*10%*		
	Ecomécanique **	8	4	24		*100%*	*E/O*			*30%*		
	51	**8**	**19**	**24**	**150**					***100%***		
UE5.S9 - ANGLAIS SHEJS											5	
	Anglais thématique		30			*75%*	*O*	*25%*	*E*	*50%*		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12	0	0	*50%*	*E*	*50%*	*E*	*50%*		
	Environnement Economique de l'Entreprise	*26*	*12*									
	EEE5 - Marketing	*8*	*6*			*X*						
	EEE6 - Stratégie des entreprises	*6*	*6*			*X*						
	EEE7 - Management de l'innovation	*6*						*X*				
	EEE8 - Droit de la propriété intellectuelle	*6*						*X*				
	Management de projet et conduite participative			5								
	73	**26**	**42**	**5**	**0**					***100%***		

* commun EGE

** commun MGM-MMA

	108	**145**	**86**	**150**	
Volume horaire encadré total par élève (S9)	**339**				**30**
Volume horaire planifié total par élève (S9)	**489**				

Diplôme d'ingénieur spécialité Mécanique et Génie Mécanique - Mécanique et Conception de Systèmes : année 5 - S10											
2026 - 2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
UE1.S10 - Expérience professionnelle											30
	Stage ingénieur (20 semaines minimum)					*100%*	*E/O*			100%	
	Management de projet et conduite participative			5							
	5	**0**	**0**	**5**	**0**					**100%**	

* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

	0	**0**	**5**	**0**	
Volume horaire encadré total par élève (S10)	**5**				**30**

La validation du diplôme est conditionnée par
- un seuil minimum au TOEIC de 785
- un minimum de 16 semaines d'expérience internationale
- un nombre minimal de 34 semaines d'expérience professionnelle
- un minimum d'engagement citoyen (PolyPoints)
- un seuil minimum au TCF de 400 *

* pour les étudiants recrutés sur diplôme étranger

5. Dispositif « Objectif Réussite Anglais »

Ce dispositif est ouvert aux élèves ingénieurs autorisés à redoubler l'année 3 ou l'année 4 (pour cause de seuil minimum TOEIC 600 ou 735 non atteint). Il est obligatoire et compte comme une année de redoublement.

Diplôme d'ingénieur : Année 3 - 4 - S5 - S7		Objectif Réussite Anglais - ORA						
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances		
		Cours	TD	TP	Projet	CC	CT	Poids
GET THE BETTER OF ENGLISH 1								
	Atelier d'Accueil	0,00	4	0	0	Présence obligatoire		
	4,0	0	4	0	0			
IN BLACK AND WHITE								
	Atelier Ecrit (compréhension et expression)	0,00	30	0	0	Présence obligatoire		
	30,0	0	30	0	0			
SPEAK OUT!								
	Atelier expression orale		30			Présence obligatoire		
	30,0	0	30	0	0			
THE NUTS AND BOLTS								
	Grammaire		30			Présence obligatoire		
	30,0	0	30	0	0			
LISTEN UP !								
	Atelier compréhension orale		15		0	Présence obligatoire		
	15,0	0	15	0	0			
STAY TUNED								
	TD Anglais groupe fort dans promo		30		0	Présence obligatoire		
	TD Spécialité dans promo		30		0	Présence obligatoire		
	60,0	0	60	0	0			
KEEP THE BALL ROLLING								
	Group Coaching		15		0	Présence obligatoire		
	15,0	0	15	0	0			
GROUP SELF STUDY								
	Enhancing listening skills				15	Rapport à effectuer en suivi de groupe		
	Enhancing reading skills				15			
	Enhancing speaking skills				15			
	0,0	0	0	0	45			
INDIVIDUAL SELF STUDY								
	TOEIC Training				45	Rapport à effectuer en suivi individuel		
	Language Learning Center				45			
	Just For Me - *Anglais Pour Soi*				45			
	0,0	0	0	0	135			
ONE-ON-ONE								
	Suivi Individuel	0	4	0	0	Présence obligatoire		
	4,0	0	4	0	0			
PRACTICE TOEIC TEST								
	Practice TOEIC Test		2		0	Présence obligatoire		
	2,0	0	2	0	0			
		0	190	0	180			
Volume horaire encadré total par élève (Simpair)		190						
Volume horaire planifié total par élève (Simpair)		370						

Diplôme d'ingénieur : Année 3 - 4 - S6 - S8		Objectif Réussite Anglais - ORA						
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances		
		Cours	TD	TP	Projet	CC	CT	Poids
GET THE BETTER OF ENGLISH 2								
	Atelier d'Accueil	0,00	4	0	0	Présence obligatoire		
	4,0	0	4	0	0			
IN BLACK AND WHITE								
	Atelier Ecrit (compréhension et expression)	0,00	30	0	0	Présence obligatoire		
	30,0	0	30	0	0			
SPEAK OUT AND LISTEN UP !								
	Atelier Oral (compréhension et expression)		30			Présence obligatoire		
	30,0	0	30	0	0			
THE NUTS AND BOLTS								
	Grammaire		30			Présence obligatoire		
	30,0	0	30	0	0			
KEEP THE BALL ROLLING								
	Group Coaching		15		0	Présence obligatoire		
	15,0	0	15	0	0			
GROUP SELF STUDY								
	Enhancing listening skiills				15	Rapport à effectuer en suivi de groupe		
	Enhancing reading skills				15			
	Enhancing speaking skills				15			
	0,0	0	0	0	45			
INDIVIDUAL SELF STUDY								
	TOEIC Training				45	Rapport à effectuer en suivi individuel		
	Language Learning Center				45			
	Just For Me - *Anglais Pour Soi*				45			
	0,0	0	0	0	135			
OPTION (1 choix parmi 2)								
	Optional Internship / Job (compulsory daily English practice) Minimum 8 weeks) - *Stage facultatif / Job (pratique quotidienne de l'Anglais obligatoire - Minimum 8 semaines)* La période à l'étranger dispense de la présence aux ateliers.				80	Entretien en suivi individuel		
	Group Speciality Project In English - 2 months from February to May - *Projet de Spécialité collectif en Anglais (2 mois de février à mai)*		10		80	Production écrite et entretien		
	10,0	0	10	0	80			
ONE-ON-ONE								
	One-On-One - *Suivi Individuel*	0	4	0	0	Présence obligatoire / visio-conférence, mail		
	4,0	0	4	0	0			
TOEIC THRESHOLD TEST								
	TOEIC Threshold Test (end of 6- 8 th Semester) - *TOEIC Barre Seuil*		2		0	Présence obligatoire		
	2,0	0	2	0	0			
		0	125	0	260			

Volume horaire encadré total par élève (Spair)	125
Volume horaire planifié total par élève (Spair)	385

LEXIQUE

Absence	Pages 16 ; 17
Compétences	Pages 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 14 ; 16 ; 17 ; 19 ; 24 ; 27 ; 35
Diplôme	Pages 4 ; 5 ; 6 ; 10 ; 16 ; 17 ; 18 ;19 ; 20 ; 21 ; 22 ; 33 ; 36 ; 40 ; 45 ; 49 ; 53 ; 57
ECTS	Pages 14 ; 16 ; 19 ; 20 ; 22
Épreuve complémentaire	Page 19
Épreuve de remplacement	Page 16
Évaluation	Pages 14 ; 16 ; 17 ; 20 ; 21 ; 23 ; 24 ; 34 ; 37 ; 41 ; 42
Examen	Pages 17 ; 23 ; 24 ; 30 ; 36 ; 37 ; 40
International	Pages 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 10 ; 11 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 33 ; 35 ; 36 ; 37
Mobilité	Pages 5 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 26 ; 33 ; 35 ; 36 ; 37
Niveau d'anglais	Pages 11 ; 18 ; 20 ; 21
Label	Pages 17 ; 31
Quitus	Pages 17 ; 18
Recours	Pages 14 ; 18 ; 36
Redoublement	Pages 15 ; 16 ; 19 ; 20 ; 25 ;
Stage(s)	Pages 4 ; 5 ; 6 ; 10 ; 11 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 20 ; 21 ; 24 ; 26 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36 ; 40 ; 42
Transfert	Pages 8 ; 22 ; 25
UE	Pages 14 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22

Une question ? On vous accompagne

Témoin ou victime de Violences ?

Violences physiques, verbales, sexuelles ou sexistes

Vous pouvez vous rapprocher de **Nathalie Batut, Julie Gasparini, Mathilde Lambert ou Karine Savary.**

Il existe une cellule d'écoute au sein de l'Université de Tours :
vss@univ-tours.fr (violences sexistes et sexuelles)
stop-discri.etu@univ-tours.fr (discriminations et harcèlement)

Sportif ou artiste de haut niveau ?

Faites-vous connaitre auprès de **Amélie Plumereau et Claudine Tacquard**, vos référentes au sein de Polytech Tours pour connaitre les possibilités d'aménagements de votre parcours de formation.

Porteur de handicap ?

Faites-vous connaitre auprès de **Amélie Plumereau**, votre référente au sein de Polytech Tours pour connaitre les possibilités d'aménagements de votre parcours de formation.

Etudiant et entrepreneur ?

Faites-vous connaitre auprès de **Karine Romero**, votre référente au sein de Polytech Tours.
Elle vous informe sur le statut d'étudiant-entrepreneur.

Pôle Etudiants

- Électronique et génie électrique
- Génie de l'aménagement et de l'environnement
- Informatique
- Mécanique et génie mécanique - mécanique et conception des systèmes

Votre scolarité est au bâtiment F, 3e étage, bureau 3120.

Pôle Apprentis

- Électronique et génie électrique
- Informatique et systèmes intelligents embarqués
- Mécanique et génie mécanique - mécanique et matériaux

Votre scolarité est au bâtiment F, 3e étage, bureau 3150.

Pôle Stages / Relations internationales

Votre scolarité est au bâtiment F, 3e étage, bureau 3140.